



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

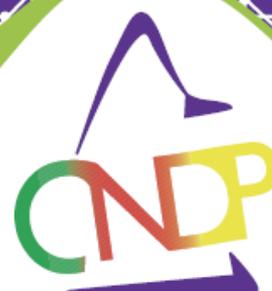
LOI DE FINANCES 2023

DOCUMENT DE STRATEGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2023

STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2022-2024

Novembre 2022

COMITÉ NATIONAL
DE LA DETTE PUBLIQUE



VERSION FRANÇAISE

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	4
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : CADRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE	7
I.1. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public	7
I.1.1. <i>Cadre juridique</i>	7
I.1.2. <i>Cadre institutionnel</i>	8
I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique	9
I.3. Portée de la stratégie d'endettement public.....	10
CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DE GESTION DE LA DETTE ET PERSPECTIVES	11
II.1. Environnement international.....	11
II.2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques	12
II.2.1. <i>Evolution récente de l'économie camerounaise</i>	12
II.2.2. <i>Perspectives macroéconomiques</i>	14
II.3. Notation souveraine.....	17
CHAPITRE III : EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2022	18
III.1. Evolution récente de la dette publique	18
III.1.1. <i>Encours de la dette publique 2019 – 2022</i>	18
III.1.2. <i>Décaissements 2019– 2022</i>	19
III.1.3. <i>Service de la dette publique 2019– 2022</i>	20
III.1.4. <i>Nouveaux engagements contractés sur la période 2019– 2022</i>	21
III.1.5. <i>Soldes Engagés Non Décaissés et profil de décaissements</i>	22
III.2.1 <i>Rappel de la Stratégie 2022-2024</i>	23
III.2.2 <i>Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'endettement 2022-2024 à fin octobre 2022</i>	23
III.2.2.1. <i>Evaluation des cibles de la stratégie 2022-2024 à fin octobre 2022</i>	23
III.2.2.2 <i>Evaluation des tirages par instrument</i>	24
III.2.2.3 <i>Evaluation des nouveaux engagements signés par instrument</i>	25
III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au 31 décembre 2022	26
CHAPITRE IV : STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2023-2025 ET PLAN ANNUEL D'ENDETTEMENT 2023	28
IV.1. Détermination du Besoin d'endettement de l'État sur la période 2023 - 2025	28
IV.2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2023-2025 (Hors appuis budgétaires)	30
IV.2.1 <i>Plafond des nouveaux engagements de l'Administration Centrale pour l'année 2023</i>	31
IV.2.2. <i>Plafond des avais à accorder par l'Administration Centrale pour l'année 2023</i>	32
IV.2.3. <i>Plafond des nouveaux engagements des Entreprises et Etablissements Publics, et Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) pour l'année 2023</i>	32
IV.3. Présentation et analyse comparée des stratégies alternatives pour la période 2023-2025	32
IV.4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2023	34
IV.4.1. <i>Endettement extérieur en 2023</i>	34
IV.4.2. <i>Endettement intérieur en 2023</i>	37
IV.4.3. <i>Dette avalisée en 2023</i>	37
IV.5. Plan Annuel de Financement 2023	38
IV.6. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2032	39
CONCLUSION	40
GLOSSAIRE DES TERMES DE LA DETTE	41

Liste des Tableaux

Tableau 1: Indicateurs clés de l'économie camerounaise 2022.....	17
Tableau 2: Evolution récente de la dette.....	18
Tableau 3: Décaissements de la dette publique 2019- 2022 (en milliards de FCFA).....	19
Tableau 4: Service de la dette publique hors Restes à Payer- Remboursement des crédits TVA- Allègement du service de la dette (en milliards de FCFA)	20
Tableau 5: Engagements pluriannuels de 2019 à 2022 (en milliards de FCFA)	21
Tableau 6 : Engagements pluriannuels de 2019 à 2022 (en milliards de FCFA)	22
Tableau 7: Cibles visées par la stratégie d'endettement	23
Tableau 8: Evaluation des cibles de la stratégie d'endettement	24
Tableau 9: Evaluation de l'exécution de la stratégie 2022-2024 en termes de décaissements par instrument de dette.....	24
Tableau 10: Evaluation de l'exécution de la stratégie 2022-2024 en termes de décaissements intérieurs par instrument de dette	25
Tableau 11: Engagements extérieurs signés en 2022 en milliards de FCFA.....	26
Tableau 12 : Indicateurs coûts et risques au 31/12/2022	27
Tableau 13: Cibles visées à fin 2025	28
Tableau 14: Détermination du besoin d'endettement 2023-2025	29
Tableau 15: Comparaison des 04 stratégies définies.....	33
Tableau 16: Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2023 base décaissements.....	34
Tableau 17 Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2023 : base engagements.....	35
Tableau 18: Termes indicatifs de l'endettement public intérieur pour l'année 2023, base décaissement	37
Tableau 19: Plan Annuel d'Endettement 2023.....	38

Liste des Graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance réel du PIB.....	15
Graphique 2 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2022 par type de créancier	27
Graphique 3 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2022 par type de taux d'intérêt	27
Graphique 4 : Répartition du portefeuille de la dette à fin 2022 par devise	27
Graphique 5 : Evolution des indicateurs d'endettement clés	39

RESUME EXECUTIF

En application du référentiel CEMAC en matière d'endettement public, le Cameroun élabore chaque année une stratégie d'endettement à moyen terme conforme aux standards internationaux à annexer à la Loi de finances. Celle-ci vise à (i) répondre à moindres coûts au besoin de financement de l'État pour l'exécution de sa stratégie de développement, tout en limitant les risques à un niveau prudent et (ii) promouvoir la dynamisation du marché domestique.

La stratégie 2023-2025 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la SND30, et intervient dans un contexte marqué principalement par le ralentissement de l'économie mondiale en liaison avec le conflit russo-ukrainien. La croissance ainsi projetée par le FMI est de 3,2% en 2022, contre 6,1% en 2021.

Sur le plan national, outre les répercussions du conflit russo-ukrainien, plusieurs facteurs impactent l'activité économique, parmi lesquels la persistance des effets de la crise sanitaire ainsi que les divers chocs sécuritaires et sociaux, la dévalorisation due à la dépréciation du FCFA par rapport au dollar américain, etc.

La SEMT 2023-2025 s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques réalistes et les vulnérabilités du portefeuille de la dette projetée à fin décembre 2022. Elle vise à terme, une composition du portefeuille de dette de 75% de dette extérieure (dette libellée en devises, dont 25% en Dollar US) et 25% de dette intérieure (dette libellée en FCFA).

Dans la présente stratégie, le champ de la gestion de la dette publique est limité aux passifs de l'Administration centrale contractés sous forme de dette, au stock des impayés accumulés par le secteur public et à certains

restes à payer. L'endettement des démembrements de l'Etat (CTD) et des entreprises publiques, y compris les PPP, sont prises en compte graduellement suivant la disponibilité de celles-ci et conformément au Manuel des Statistiques des Finances Publiques du FMI de 2014.

La mise en œuvre de la SEMT 2022-2024 évaluée à fin octobre 2022, présente pour l'année 2022 un niveau de décaissements sur prêts projets de 443 milliards de FCFA, sur un plafond fixé à 746 milliards de FCFA. Les nouveaux engagements sur prêts projets plafonnés à 650 milliards de FCFA en 2022, dont 420 milliards de FCFA de prêts concessionnels enregistrent un taux d'exécution de 76%, soit 494 milliards de FCFA.

En outre, au 31 octobre 2022, les caractéristiques coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetée à fin décembre 2022 se présentent comme suit: (i) un ratio de la dette/PIB de 41%, (ii) un coût moyen pondéré de la dette situé à 2,8%, soit 2,2% en dette extérieure et 4,4% en dette intérieure ; une dette à refinancer en moyenne en 9 années, (iii) un risque de taux d'intérêt reflété par l'exposition d'environ 15,2% de la dette totale (dette à taux d'intérêt variable) aux fluctuations de taux d'intérêt.

Le besoin d'endettement de l'Etat pour le triennat 2023-2025 est estimé à 4 974 milliards de FCFA, dont 1 713 milliards de FCFA pour l'année 2023, soit 5,9% du PIB.

Ce besoin sera couvert à 60% par les emprunts extérieurs et 40% par les emprunts intérieurs.

A l'issue des diverses simulations effectuées pour mobiliser ce besoin de financement, la stratégie choisie est la stratégie (S4).

Cette stratégie maintient les proportions des financements (extérieurs et intérieurs) arrêtées dans le cadrage budgétaire 2023-2025. Celui-ci répartit le financement du besoin d'endettement en 62% de financements extérieurs, contre 38% de financements intérieurs en 2023, 59%/41% en 2024 et 58%/42% en 2025, respectivement de financements extérieurs/intérieurs.

Les financements extérieurs proviendront à hauteur de 71% des prêts projets et 29% des appuis budgétaires en 2023, 85%/15% respectivement en 2024 et 100% des prêts projets en 2025.

La ventilation des instruments de financement extérieur privilégie le recours progressif aux emprunts concessionnels et semi concessionnels généralement obtenus auprès des partenaires multilatéraux.

Pour la dette intérieure, la part des instruments de 10 ans, 07 ans, et 05 ans est progressivement augmentée sur la période. La variation nulle du stock des BTA étant maintenue.

En termes de plafonds, il est prévu un Maximin des nouveaux engagements extérieurs sur prêts projet de 2 250 milliards de FCFA sur la période 2023- 2025.

En 2023, ce plafond est fixé à 674 milliards de FCFA en valeur nominale à contracter par l'Administration centrale pour les prêts projets. En Valeur Actuelle ce plafond des emprunts extérieurs sur prêts projets correspond à 426 milliards de FCFA.

Le plafond fixé pour les engagements intérieurs est quant à lui fixé à 1 350 milliards

de FCFA sur le triennat constitué pour l'essentiel des titres publics. Pour l'année 2023, ce plafond est de 450 milliards de FCFA.

Le plafond des avals à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure est fixé à 200 milliards de FCFA pour l'Année 2023.

Le plafond des garanties de l'Administration Centrale pour la dette extérieure est fixé à 120 milliards de FCFA sur la période 2023-2025, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2022.

Sur la période 2023-2025, le plafond des nouveaux engagements extérieurs des Entreprises et Etablissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées est fixé à 300 milliards de FCFA, dont 100 milliards de FCFA pour l'année 2023.

Quant aux nouveaux engagements intérieurs de ces entités publiques, le plafond est fixé à 450 milliards de FCFA pour la période 2023-2025, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2023.

La stratégie permettra de maîtriser les risques inhérents à la dette publique du Cameroun. Toutefois, l'Analyse de viabilité qui en découle laisse présager une dette viable dans un horizon de 20 ans, avec un risque de surendettement élevé qui demeure élevé à cause des problèmes de liquidités. Pour y remédier, il y a lieu de poursuivre des mesures prises pour l'accroissement des recettes budgétaires et notamment les recettes d'exportations nécessaires pour régler le service de la dette à bonne date.

INTRODUCTION

« La nécessité d'une croissance soutenue dans le temps se trouve dans la volonté de l'État de : (i) s'assurer un développement nécessaire à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et, (ii) veiller au bien être de sa population ». Dans cette optique, le Cameroun ambitionne, depuis plusieurs années, à travers sa politique de développement économique, social et culturel, de se doter d'outils de modernité afin de devenir à long terme un pays émergent. Pour y parvenir, plusieurs sources de financement sont nécessaires, dont le financement par l'endettement public.

Le règlement CEMAC N°12/07-UEAC-186-CM-15 adopté le 19 Mars 2017 fixe les règles applicables en matière de politique d'endettement public et de gestion de la dette publique. Il dispose notamment en son article 4 que : « Chaque Etat membre met en place une politique d'endettement fixant les orientations globales en matière d'emprunts publics intérieurs et extérieurs et de gestion de la dette ».

Pour décliner au plan opérationnel cette politique sur le triennat 2023-2025, les travaux ont été menés afin de définir une stratégie d'endettement prudente visant à couvrir à moindres coûts et risques le besoin de financement de l'Etat du

Cameroun. Elle est élaborée dans un contexte marqué au plan international par les répercussions néfastes du conflit Russo-ukrainien, notamment sur l'approvisionnement des marchés et le prix de plusieurs denrées alimentaires et produits pétroliers. Au plan national, l'économie a fait preuve de résilience comme à l'accoutumée, malgré les divers chocs internes (crise sécuritaire et sociale) et externes (persistance de la crise sanitaire, conflit géopolitique entre l'Ukraine et la Russie, dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain). La croissance projetée en 2022 est de 3,7%, en augmentation de 0,1 points de base par rapport à l'année dernière.

Le présent document est articulé autour de quatre grandes parties, à savoir : (i) la définition du cadre de gestion de l'endettement public, des objectifs et du champ de couverture de la stratégie ; (ii) la description de l'environnement macroéconomique et l'énoncé des perspectives sur la période ; (iii) le rappel de l'évolution récente de la dette publique et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie en cours à fin août 2022, et (iv) la présentation de la SEMT 2023-2025 choisie au terme des différentes simulations et analyses comparatives.

CHAPITRE I : CADRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

La gestion de la dette publique au Cameroun est encadrée aussi bien sur le plan juridique qu'institutionnel. Elle vise l'atteinte d'objectifs gouvernementaux en termes d'optimisation des ressources d'emprunts et de réalisation des projets d'investissement public.

I.1. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public

I.1.1. Cadre juridique

L'endettement public au Cameroun obéit à la fois à des textes communautaires et nationaux.

Le texte communautaire est le **Règlement N°12/07- UEAC- 186-CM-15 du 19 mars 2007 portant Cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC**, qui fixe les règles applicables en matière d'endettement public.

Au niveau national, la **Constitution** fixe les bases fondamentales de l'encadrement de l'endettement public.

La **Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques**, complète et modifie certaines dispositions de la Loi de 2007, fixe les principes et délimite les compétences administratives en matière d'endettement et de contrôle des fonds publics issus des engagements extérieurs de l'Etat et de ses démembrements.

La **Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques**, définit les principes que l'Etat doit respecter dans sa législation, aussi bien en matière de gestion des fonds publics qu'en ce qui concerne les financements extérieurs contractés.

La **Loi de finances** assortie de ses annexes, notamment la **Stratégie d'endettement public** fixe quant à elle chaque année, le

plafond d'endettement public. Elle autorise le Président de la République à modifier ledit plafond par voie d'ordonnances.

La **Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics**, fixe les règles de création, d'organisation, de fonctionnement des Etablissements publics, ainsi que les mesures restrictives et les incompatibilités y rattachées.

La **Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques** fixe les règles de création, de fonctionnement, de dissolution et de liquidation des entreprises publiques.

Ces lois donnent aux Conseils d'Administration de ces entités le pouvoir d'approuver toute convention, y compris les emprunts.

La **Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019, portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)**, notamment les articles 76, 373, 399 et 418 relatifs à la situation de l'endettement accompagnée de la stratégie d'endettement des CTD.

Les textes réglementaires sont constitués des décrets organiques et autres textes, qui régissent à divers niveaux le processus d'endettement public, à savoir : les textes portant organisation et réaménagement du Gouvernement qui fixent les prérogatives des principaux acteurs de la chaîne d'endettement. ; les décrets d'habilitation qui

constituent un mécanisme de délégation du pouvoir de signature des accords et conventions dévolus au Chef d'Etat par la Constitution.

Dans le but de garantir la bonne réalisation des projets et l'optimisation des ressources de financement mobilisées par l'Etat et ses entités, le **décret N°2018/4950/PM du 21 juin 2018 portant règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public** vient en appui aux pratiques de gestion de la dette publique.

La Circulaire N°022_001 du 23 août 2022, relative à la préparation du budget

1.1.2. Cadre institutionnel

Le **Président de la République** est l'Acteur principal du processus d'endettement public. Il est l'unique détenteur du pouvoir de négociation et de ratification des accords et conventions internationaux. Toutefois, son pouvoir de ratification des accords et conventions de prêts est assujéti à l'approbation préalable du Parlement.

Le **Parlement** est l'organe stratégique en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique.

Le **Conseil Constitutionnel** est l'instance compétente en matière de contrôle de la constitutionnalité. A ce titre, il statue, entre autres, sur la constitutionnalité des lois, des traités et accords internationaux, en matière d'endettement public.

La **Cour suprême** constitue l'organe de contrôle juridictionnel de la Loi de Finances, à laquelle est annexée la stratégie d'endettement. Elle s'appuie sur deux organes pour déployer ses actions à savoir : la **Chambre Administrative** et la **Chambre des Comptes**. Cette dernière est responsable,

de l'Etat pour l'exercice 2023 donne les grandes orientations sur l'endettement public. Les points 43 à 48 de ladite circulaire précisent entre autres, qu'en matière de gestion de la dette publique, tous (i) les dossiers d'emprunts de l'Etat et de ses démembrements (y compris les CTD), de l'ensemble du secteur public et du secteur privé garantis par l'Etat ou ses démembrements, ainsi que (ii) les demandes de garanties et de rétrocessions adressées à l'Etat, (iii) les émissions d'obligations et (iv) tous les projets financés selon le modèle PPP, devront obligatoirement être soumis à l'avis du Comité National de la Dette Publique (CNDP).

entre autres, du contrôle des comptes de l'Etat, des Etablissements Publics, des Entreprises Publiques et Parapubliques bénéficiaires de l'aval ou de la rétrocession de l'Etat en matière d'emprunts extérieurs.

Le **Gouvernement** est l'organe opérationnel en matière de gestion de la dette publique. A ce titre, il est chargé de : (i) élaborer la stratégie d'endettement ; (ii) négocier et ratifier, par délégation du Président de la République, les accords de financement ; (iii) exécuter les grandes orientations de la politique d'endettement et de gestion opérationnelle de la dette, définies dans la stratégie d'endettement et (iv) mettre en œuvre les projets.

La coordination de la gestion de la dette publique est assurée par le **Comité National de la Dette Publique** conformément au Décret N° 2008/2370/PM du 04 août 2008 portant création, organisation et fonctionnement dudit Comité. La saisine du Comité est obligatoire et a un effet suspensif sur toute procédure d'endettement public intérieur et extérieur

I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique

Au cours de la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement visant à maintenir sa dette publique viable et à améliorer le risque de surendettement qui devrait à terme passer d'élevé à modéré. Cette politique s'appuie sur la mise en œuvre de la stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme, visant d'une part, à satisfaire aux moindres coûts et risques possibles les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement, et d'autre part, à faciliter le développement et le bon fonctionnement des marchés primaire et secondaire performants pour les titres publics intérieurs.

La stratégie 2023-2025 s'exécutera en cohérence avec (i) les autres politiques budgétaires et les orientations des différents programmes en cours, notamment le nouveau Programme Économique et Financier signé avec le FMI pour la période 2021-2024 et, (ii) le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC.

Au niveau institutionnel : le Gouvernement poursuivra la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique, notamment par :

- La consolidation du rôle du CNDP à travers la saisine systématique et obligatoire du Comité pour toute requête de financements extérieur et intérieur émanant de l'Administration Centrale et démembrés de l'État, y compris les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les sociétés publiques;
- L'application effective du Manuel de procédures relatif aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette.

Au niveau stratégique : le Gouvernement s'attèlera à la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'État, dans la limite des plafonds d'endettement fixés, et ceci devrait se faire :

- Pour la dette extérieure, par la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels uniquement pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financières et socio-économiques avérées. L'hypothèse du recours aux obligations vertes devrait être envisagée, considérant les enjeux de la transition écologique.
- Pour la dette intérieure, par (i) la mise en place d'une politique d'émission des titres publics prudente; (ii) le développement du marché secondaire et, (iii) la poursuite de l'utilisation judicieuse des deux mécanismes de financement (adjudication et syndication). Le Gouvernement se réserve le droit de recourir aux emprunts bancaires directs et aux rachats de certaines catégories de dettes, s'il le juge nécessaire après avis préalable du CNDP.

Au niveau opérationnel : Un accent sera mis sur le règlement du service de la dette à bonne date et l'apurement progressifs des arriérés intérieurs (restes à payer, dettes flottantes, dettes non structurées,...). Pour ce faire, la mise en œuvre des mesures ci-après est nécessaire :

- L'élaboration d'un service prévisionnel de la dette fiable, à actualiser régulièrement;
- Le suivi effectif des nouveaux prêts et des passifs conditionnels (prêts garantis et PPP) contractés après avis du CNDP ;
- L'évaluation des différents risques liés au portefeuille de la dette et l'identification

des mesures d'atténuation. L'adoption progressive d'une gestion active de la trésorerie et de la dette publique, ainsi que le recours aux instruments de couverture des risques le cas échéant, après analyse minutieuse de la soutenabilité des différents instruments et avis du CNDP ;

- L'analyse de la vulnérabilité de la dette publique aux chocs économiques et politiques ;
- La réduction du niveau des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's), par la mise en application des mesures ciblées pour l'accélération des décaissements, la réallocation des ressources engagées, et si nécessaire, l'annulation ou la réorientation de certaines composantes du projet et/ou l'annulation des accords d'emprunts non performants signés
- L'information continue, régulière et transparente des différents acteurs de la chaîne d'endettement et du grand public sur la gestion de la dette publique.

Au final, tenant compte de l'environnement international et national, considérant la composition et les vulnérabilités actuelles du portefeuille de la dette publique (72% de dette extérieure et 28% de dette intérieure), les cibles visées par la stratégie 2023-2025 se présentent comme suit :

- Un ratio de dette publique au plus égal à 50% du PIB ;
- Une composition du portefeuille de 75% de dette extérieure (libellée en devises, dont 25% en Dollars US) et 25% de dette intérieure (libellée en FCFA) ;
- Une part de dette intérieure à court terme inférieure à 10% ;
- Une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille de la dette publique;
- Une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 05 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5%.

I.3. Portée de la stratégie d'endettement public

Le champ d'application de la gestion de la dette publique au Cameroun comprend tous les passifs du secteur public (Administration centrale, Collectivités territoriales décentralisées, Administration de sécurité sociale et sociétés publiques) sous forme de dette, *obligeant le secteur public à effectuer en faveur du créancier, un ou plusieurs paiements d'intérêts ou de principal, à une date ou à des dates futures*. Les données et agrégats de dette définis dans la présente stratégie sont circonscrits à l'Administration

centrale, y compris les Restes à payer de plus de trois mois à considérer comme une dette directe. Conformément aux bonnes pratiques, aux engagements pris auprès des partenaires techniques et financiers et au Manuel de Statistiques des Finances Publiques de 2014, les données des autres entités du secteur public sont progressivement prises en compte et seront intégrées dans les Stratégies d'Endettement à Moyen Terme à suivre.

CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DE GESTION DE LA DETTE ET PERSPECTIVES

II.1. Environnement international

En 2022, l'économie mondiale a fait face à plusieurs chocs en plus de la persistance de la COVID-19, notamment un niveau d'inflation plus élevé que prévu en liaison avec les conséquences du conflit russo-ukrainien. Cette situation qui pèse sur la consolidation de la reprise économique devrait induire un net ralentissement de la croissance mondiale à court terme. Selon le FMI, cette croissance devrait ralentir de 6,0 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023.

Sur les marchés financiers internationaux, le taux de référence US LIBOR cessera d'être publié en juin 2023 et les autres taux LIBOR y compris l'EURIBOR seront progressivement changés par des taux de références alternatifs plus robustes et moins manipulables par les banques. De prime abord, la disparition du LIBOR au profit du SOFR (Secured Overnight Financing Rate) fera probablement augmenter les coûts d'emprunt.

Entre mars et juillet 2022, l'euro s'est progressivement déprécié jusqu'à atteindre la parité avec le dollar, le 12 juillet 2022. Cette dépréciation reflète en partie la forte appréciation du dollar par rapport à l'ensemble des monnaies internationales, du fait entre autres de la guerre en Ukraine qui a bouleversé les équilibres notamment l'équilibre européen, et de la forte remontée des taux directeurs de la FED à mi-juin 2022.

L'inflation mondiale connaît une hausse significative en 2022 en raison des conséquences du conflit russo-ukrainien qui ont induit une augmentation sensible des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que la persistance des déséquilibres de l'offre et de la demande. Selon le FMI, le taux d'inflation devrait atteindre 8,8% en 2022

contre 4,7% en 2021. Ces tensions inflationnistes devraient progressivement baisser pour se situer à 6,5% en 2023 et 4,1% en 2024.

La dette publique mondiale devrait continuer de croître en 2022 après les niveaux record enregistrés en 2021, en raison des effets conjugués de la mise en œuvre des politiques de soutien budgétaire aux ménages pour lutter contre l'inflation, et du durcissement des conditions financières dans le monde qui induisent un renchérissement des coûts de l'emprunt.

Dans les pays avancés, la croissance devrait se situer à 2,4% en 2022 contre 5,2% en 2021, en lien avec le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis (1,6% en 2022 contre 5,7% en 2021) et dans la zone Euro (3,1% en 2022 contre 5,2 % en 2021), en raison des conséquences de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, la crise énergétique et le resserrement de la politique monétaire. .

Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance de l'activité est estimé à 3,7% en 2022 contre 6,6% en 2021. Ce recul s'explique notamment par la forte contraction d'activités que devraient connaître certaines locomotives à l'instar de la Chine, l'Inde, le Brésil, les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'inflation devrait se situer à 9,5% en 2022 contre 5,9% en 2021. Ces tensions inflationnistes devraient persister en 2023 avec une hausse de 7,3% du niveau des prix.

En Afrique subsaharienne, le taux de croissance se situerait à 3,6% en 2022 contre 4,7% en 2021, en lien avec la forte contraction de l'activité, notamment en Afrique du Sud.

Dans ce pays, le taux de croissance du PIB devrait s'établir à 2,1% en 2022 contre 4,9% en 2021.

Dans la zone CEMAC, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) table sur un trend haussier, avec un taux de croissance

communautaire du PIB réel de 3,5% en 2022 et 3,3% en 2023, contre 1,5% en 2021. S'agissant de l'inflation, elle devrait s'établir largement au-dessus du seuil de convergence multilatérale de 3% aussi bien en 2022 qu'en 2023.

II.2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques

II.2.1. Evolution récente de l'économie camerounaise

L'activité économique nationale a été particulièrement marquée par : (i) des tensions inflationnistes généralisées, induites par les conséquences du conflit russo-ukrainien et la hausse du fret maritime; (ii) la hausse des cours des principales matières premières exportées à l'instar du pétrole brut et du gaz ; (iii) l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance économique post-Covid 19 et de la reconstruction des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (v) la tenue de la Coupe d'Afrique des Nations, etc.

Malgré ce contexte difficile, l'économie camerounaise devrait connaître une dynamique de croissance favorable en 2022, après la reprise amorcée en 2021, à la suite du fort ralentissement enregistré en 2020 du fait de la Covid-19. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 3,7% en 2022 contre 3,6% en 2021 et 0,3% en 2020.

Cette évolution serait soutenue aussi bien par la dynamique du secteur non pétrolier que pétrolier. Au niveau sectoriel, les bonnes performances sont enregistrées aussi bien dans le secteur primaire que secondaire.

En outre, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar a entraîné plusieurs conséquences sur le commerce extérieur du Cameroun. En effet, en raison de la parité du

FCFA à l'euro, le pays a subi la chute à l'international des prix de certains produits libellés en franc CFA destinés à l'exportation. Il s'agit essentiellement des produits manufacturés et des produits agro-alimentaires. A l'inverse, les exportations de matières premières libellées en dollar tels que le gaz et le pétrole se sont accrues au premier semestre 2022 du fait du conflit russo-ukrainien.

Dans le secteur primaire, l'activité devrait connaître une croissance de 4,2% en 2022 contre 2,9% en 2021, du fait notamment de la hausse des activités dans les branches orientées à l'exportation, en raison des effets conjugués de la hausse des cours des matières premières et le retour progressif à la normale, après la forte contraction de 2020 du fait de la pandémie de la Covid-19.

Dans le secteur secondaire, la croissance en 2022 devrait restée similaire à celle de 2021 malgré les ralentissements envisagés dans les industries manufacturières. Cette situation s'explique notamment par les performances enregistrées dans : (i) les industries extractives où l'activité a crû de 4,4% en 2022 contre -2,5% en 2021 ; (ii) les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) (+3,6% en 2022 contre 3,2% en 2021) en raison de la poursuite des projets d'infrastructures publics et privés.

Le secteur tertiaire devrait connaître un net ralentissement en raison de la contraction de la demande intérieure du fait des tensions inflationnistes généralisées et la baisse du pouvoir d'achat. Ainsi, le taux de croissance dans ce secteur est estimé à 4% en 2022 contre 4,3% en 2021.

Au niveau des emplois du PIB, la dynamique en 2022 reste tirée par la demande intérieure, malgré la hausse des exportations de biens soutenue par l'accroissement sensible des cours des principales matières premières exportées. Toutefois, le ratio de la consommation finale au PIB devrait légèrement fléchir pour se situer à 81,1% en raison de la forte appréciation du déflateur (5,5%) par rapport à l'indice des prix à la consommation (4,6%). De même, le taux d'investissement devrait passer de 18,8% du PIB en 2021 à 18,4% du PIB en 2022. Ce recul s'explique essentiellement par la hausse plus prononcée du déflateur du PIB par rapport à la hausse des prix dans le secteur des infrastructures. Pour ce qui est de la demande extérieure nette, elle devrait contribuer positivement à la croissance du PIB en raison de la hausse des exportations de biens et services.

En ce qui concerne les finances publiques, elles ont sensiblement été impactées par les effets du conflit russo-ukrainien. A cet effet, une Ordonnance du Chef de l'Etat a été prise le 02 juin 2022 en vue de modifier et compléter certaines dispositions de la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022. Ladite Ordonnance a notamment permis de relever de 244 milliards de FCFA les recettes pétrolières, et d'accroître sensiblement le niveau du soutien des prix à la pompe. Face à ce contexte difficile, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre

de sa politique de consolidation budgétaire et a maintenu le solde budgétaire à 2% du PIB, niveau arrêté dans la Loi de Finances initiale.

Relativement au secteur extérieur, au regard des évolutions sur les deux premiers trimestres de 2022, les estimations pour la fin de l'année 2022 présentent une réduction du déficit du solde courant à 3,5% du PIB. Par rapport à l'année 2021, ce déficit se réduit de 0,8% du PIB, tiré par la baisse du déficit de la balance de services et l'amélioration de l'excédent des revenus secondaires. Le déficit des services se réduit de 0,9% du PIB par rapport à 2021 et se situe à 1,4% du PIB en 2022, du fait de l'augmentation des recettes de services plus importantes que les dépenses de services. L'excédent des revenus secondaires s'améliore de 0,2% du PIB par rapport à 2021, du fait de la hausse des transferts de la diaspora suite à la reprise de l'activité économique mondiale.

Quant au secteur monétaire, la dynamique favorable des principaux agrégats observée en 2021 devrait se poursuivre en 2022. Entre juillet 2021 et juillet 2022, les principaux agrégats monétaires du Cameroun se sont inscrits en hausse. La masse monétaire M2 s'est établie à 7 426,2 milliards de FCFA en juillet 2022, en hausse de 10,8% en glissement annuel. S'agissant des composantes de M2, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire se sont inscrits en hausse, respectivement de 10% et 13,9%. La liquidité bancaire s'est améliorée, le ratio des réserves des banques sur les dépôts passant de 18,8% à 20,2% au cours de la période sous revue.

Du côté des actifs, les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 9,2% pour s'établir à 2 767,9 milliards de FCFA, dont des hausses de 8,7% pour les avoirs de la BEAC et 9,9% pour les avoirs des banques commerciales et des autres institutions bancaires.

Cette évolution, qui a été soutenue par l'accroissement significatif observé sur le solde créditeur du compte d'opération auprès du trésor français, ainsi que la hausse de la valeur des titres de placement des banques commerciales, est favorisée par l'embellie des cours des produits exportés, des taux d'intérêt et du dollar.

Malgré le resserrement de la politique monétaire de la BEAC, le crédit intérieur enregistre une hausse de 13,4% pour se situer à 6 312, 9 milliards de FCFA, tirée essentiellement par l'augmentation des crédits à l'économie (+17,9%). Ces derniers ont été favorisés par l'ensemble des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers, en vue d'opérationnaliser des lignes de garantie et de financement à taux bonifié pour les

II.2.2. Perspectives macroéconomiques

Les perspectives macroéconomiques sur la période 2023-2025 devraient rester favorables. Cette dynamique serait particulièrement attribuable à (i) l'atténuation du conflit en Ukraine et de ses conséquences sur l'économie mondiale ; (ii) la bonne exécution du Programme d'Impulsion Initiale (P2I) et la mise en service des projets de première génération ; (iii) la mise en œuvre du programme de réformes envisagé dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI ; (iv) l'accélération de la politique de relance post-COVID-19 au profit du secteur privé ; (v) la reprise progressive des activités économiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; et (vi) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND-30) avec un accent particulier sur la politique d'import-substitution.

entreprises. Ainsi, les crédits au secteur privé se sont accrus de 17,1%. S'agissant des créances nettes sur l'État, elles s'inscrivent en hausse de 4,3% en glissement annuel, en raison d'une augmentation de la Position Nette débitrice du Gouvernement (PNG) du fait des décaissements obtenus dans le cadre du Programme Economique et Financier avec le FMI.

Il convient de relever que le montant des réserves officielles de change du Cameroun a enregistré une hausse de 29% en glissement annuel à fin juillet 2022. Le ratio de liquidité bancaire (réserves bancaires/dépôts) s'est accru de 1,47 point de pourcentage pour se situer à 20,2%, et le taux de couverture extérieure de la monnaie en zone CEMAC s'est établi à 70,4% contre 58,2% à la même période de l'année précédente.

Ainsi, le taux de croissance moyen sur la période 2023-2025 devrait se situer autour de 5,7%, en lien avec le dynamisme de l'activité non pétrolière, projetée en moyenne à 5% sur la même période, et la hausse de la production du gaz en 2025.

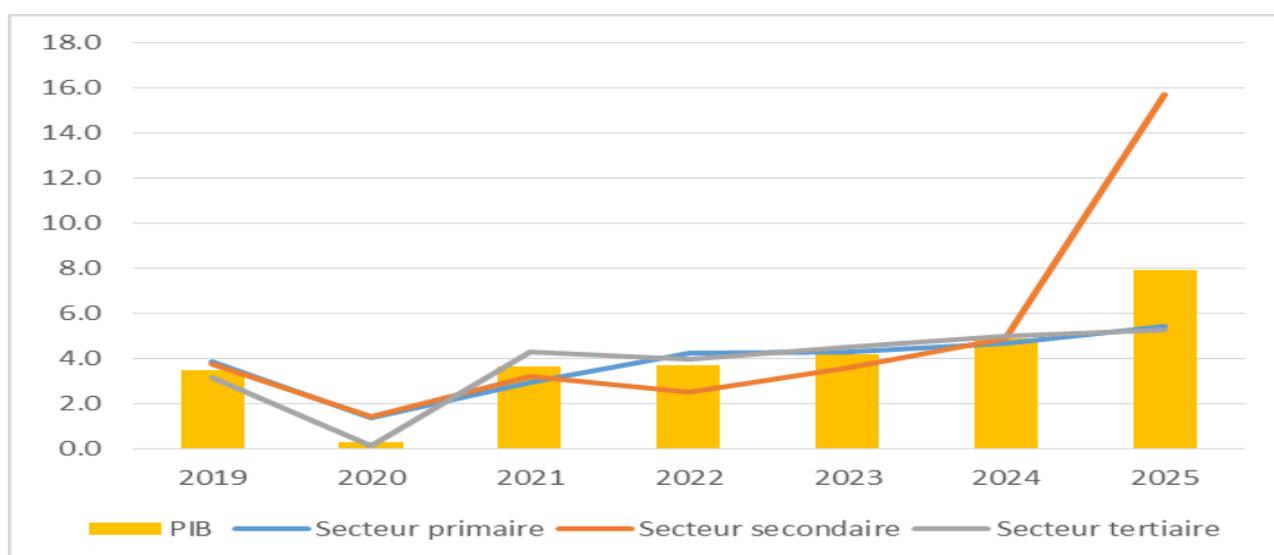
Au plan sectoriel, le secteur primaire devrait connaître une croissance moyenne de 4,8%. Cette performance serait particulièrement soutenue par la bonne tenue de la demande interne et internationale, l'amélioration des rendements et des surfaces cultivées, le développement de l'entrepreneuriat aquacole et l'amélioration de l'accès aux intrants et aux financements.

La dynamique du secteur secondaire devrait tirer avantage de (i) la hausse de l'offre énergétique, en liaison avec la finalisation de l'installation des lignes électriques sur le barrage de Memve'ele, ainsi que la réhabilitation des lignes existantes ; (ii) la

réduction du coût des facteurs et des coûts de transaction des entreprises, à travers la finalisation de certains projets routiers; (iii) la hausse de la demande intérieure favorisée par le développement du patriotisme économique et de l'import-substitution. L'activité pétrolière (hors gaz) devrait stagner en raison de l'épuisement des puits existants et des résultats encore non concluants des opérations d'exploration, malgré la mise en

œuvre d'un nouveau champ pétrolifère dans le cadre de contrat transfrontalier Cameroun-Guinée Equatoriale. Toutefois, la production du gaz devrait connaître une forte augmentation, soit environ 175% en 2025, en vue de satisfaire la demande du marché domestique. Le taux de croissance de ce secteur devrait ainsi s'établir à 8,1% entre 2023 et 2025.

Graphique I : Evolution du taux de croissance réel du PIB



Source : Comité de cadrage

Le secteur tertiaire devrait enregistrer une croissance moyenne de 4,9% sur la période sous-revue. Cette évolution serait notamment imputable à (i) l'accroissement des activités touristiques du fait de la maîtrise totale de la pandémie au niveau mondial ; (ii) la bonne tenue de la branche des transports, qui bénéficierait de la réhabilitation des infrastructures et le recul des tensions sécuritaires ; (iii) l'accélération de l'utilisation des TIC, avec l'essor des techniques de Fintech, ainsi que les investissements publics et privés réalisés dans le secteur ; et (iv) le dynamisme des services financiers, porté par la pénétration plus forte des TIC et la vulgarisation des mécanismes de garanties par

le Gouvernement et ses partenaires au développement.

S'agissant des emplois du PIB, la croissance devrait continuer d'être soutenue par la demande intérieure. La consommation finale devrait s'établir à 82,7% du PIB en moyenne sur la période 2023-2025, en hausse de 1,7 point par rapport à 2022 du fait de l'augmentation de la consommation privée. Cette dernière devrait compenser la baisse de la consommation publique induite par la rationalisation des dépenses envisagées dans le cadre du nouveau PEF 2021-2024 et des réformes structurelles engagées avec les partenaires au développement.

L'investissement total devrait se relever progressivement du fait du dynamisme de l'investissement privé. Celui-ci devrait passer de 18,4% du PIB en 2022 à 18,8% à l'horizon 2025.

La demande extérieure nette devrait progressivement s'améliorer en relation avec la bonne tenue de la demande internationale, l'accroissement de la capacité d'exportation et une plus grande maîtrise des importations de biens et services. A cet effet, le déficit de la demande extérieure nette devrait se situer autour de 0,1% du PIB en moyenne sur la période.

Pour ce qui est de l'inflation, il devrait progressivement s'atténuer pour revenir en dessous de 3% (norme communautaire CEMAC) à l'horizon 2025. Cette dynamique serait favorisée par l'amélioration de l'offre locale en produits de grande consommation, la mise en œuvre des mesures visant à limiter les spéculations sur les prix et le retour au calme dans les zones en crise.

Quant aux finances publiques, le programme de consolidation budgétaire engagé avec le FMI devrait se poursuivre. A côté de la rationalisation des dépenses, les mesures visant le renforcement de la taxation des particuliers, la lutte contre la fraude fiscale et

l'élargissement de la digitalisation des services d'assiette devraient renforcer la mobilisation des recettes. Ainsi, le ratio des dépenses totales devrait passer de 17,1% du PIB en 2022 à 17,9% environ en 2025, tandis que la pression fiscale passerait de 11,9% en 2022 à 12,2% en 2025. En conséquence, le déficit budgétaire global devrait progressivement s'améliorer pour s'établir à 0,7% du PIB en 2025.

En ce qui concerne le secteur extérieur, le bon comportement de la demande internationale, la montée en régime des activités dans certaines grandes industries des régions en crise, et l'accélération de la politique d'import-substitution sur certains produits de grande consommation devraient entraîner une réduction du déficit du compte courant. Celui-ci devrait s'améliorer en passant de 3,0% du PIB en 2022 pour s'établir en moyenne autour de 1,0% en 2025.

Au niveau du secteur monétaire, la masse monétaire devrait connaître une augmentation de 9,6% en moyenne sur la période 2023-2025. Cette hausse se traduirait par un accroissement moyen de 8,9% des crédits à l'économie en vue de favoriser l'accélération de l'activité économique.

Tableau I: Indicateurs clés de l'économie camerounaise 2022

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Economie réelle (en milliards)							
PIB à prix courant	23 244	23 469	25 141	27 489	29 118	31 003	33 767
PIB Pétrolier et Gazier	872	477	943	1 321	1 140	1 071	1 644
PIB non pétrolier et Gazier	22 372	22 991	24 199	26 168	27 978	29 932	32 123
Croissance annuelle (en %)							
PIB à prix constant	3,5	0,3	3,6	3,7	4,2	4,9	7,9
PIB Pétrolier et Gazier	8,4	3,0	-3,2	0,0	-1,3	-1,2	68,1
PIB non pétrolier et Gazier	3,3	0,2	3,8	3,8	4,5	5,2	5,7
Secteur Primaire	3,9	1,4	2,9	4,2	4,3	4,7	5,0
Secteur Secondaire	3,8	1,4	3,2	3,2	3,0	5,2	6,0
Secteur Secondaire hors ind. Ext.	2,9	1,2	3,8	2,9	4,8	6,0	6,8
Secteur Tertiaire	3,1	0,1	4,3	4,0	4,5	5,0	5,3
Croissance des Prix (en %)							
Déflateur du PIB	1,2	0,7	3,4	5,5	1,7	1,5	1,0
Déflateur du PIB Pétrolier et Gazier	-3,0	-46,9	104,1	10,1	-12,6	-5,0	-8,6
Déflateur du PIB non Pétrolier et Gazier	1,3	2,6	1,4	4,2	2,3	1,7	1,5
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,9	1,9	2,9	4,6	3,0	3,0	2,5
Demande (en % du PIB)							
Consommation	84,7	85,6	84,8	81,0	84,0	84,4	79,8
Privée	72,6	73,3	72,8	70,2	73,1	72,8	72,4
Publique	12,1	12,3	12,0	10,8	10,9	11,6	7,4
Investissement	19,1	18,2	18,8	18,4	19,1	19,2	18,8
Privée	13,5	14,1	14,8	14,8	15,1	15,3	15,2
Publique	5,6	4,1	4,0	3,6	4,0	3,9	3,6
Variation des stocks	-0,2	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exportations B&S	19,9	15,2	16,7	20,5	16,4	14,8	18,2
pétrole et gaz	5,4	3,5	4,3	5,6	4,1	3,7	3,4
Importations B&S	23,5	18,5	20,4	20,0	19,5	18,3	16,9
Tofe (en % du PIB)							
Recettes totales et Dons	15,4	13,3	13,5	15,4	14,9	14,9	15,5
Recettes hors Dons	14,8	13,1	13,2	14,8	15,3	15,6	16,6
pétrolières et Gaz	2,5	1,8	1,9	1,6	1,7	2,4	2,0
non pétrolières	12,3	11,3	11,3	11,9	11,9	11,8	12,2
Dons	1,8	0,2	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3
Dépenses totales et prêts nets	18,9	16,8	16,9	17,1	16,4	16,4	17,9
Dépenses totales	18,9	16,6	16,9	17,1	16,4	16,4	17,9
courantes	12,3	12,1	10,9	12,8	10,2	10,2	10,8
capital	6,5	4,6	5,4	6,2	6,3	6,0	7,1
Solde Primaire	-2,5	-2,5	-2,2	-1,2	0,0	-0,3	0,0
Solde Primaire hors pétrole et gaz	3,3	1,6	-4,1	-4,1	-2,4	-2,0	-1,3
Solde global, base ordonnancements	-3,5	-3,5	-3,4	-2,1	-1,1	-1,2	-0,7
Solde global, base caisse	-4,4	-4,1	-3,8	-2,1	-1,8	-1,8	-2,1
Secteur Extérieur							
(En % du PIB)							
Balance des biens	-0,9	-1,7	-1,1	-1,5	0,2	0,1	0,3
Exportations f à b	13,6	10,8	13,3	12,1	13,4	13,3	13,1
Importations f à b	-14,4	-12,5	-14,4	-13,6	-13,2	-13,2	-12,8
Solde des Transactions courantes	-3,1	-3,7	-4,0	-3,2	-2,5	-2,5	-2,2

Source : MINFI/MINEPAT/CNDP

II.3. Notation souveraine

Les agences de notation Moody's, S&P Global Ratings (ex Standard and Poor's), et Fitch ratings s'accordent à conférer la note « B » au Cameroun à quelques différences prêtes pour conclure leurs analyses relatives à la solvabilité du pays.

Selon « Fitch Ratings », le profil de crédit du Cameroun demeure stable. La note « B » a été reconduite au pays avec un accent particulier sur la perspective stable. L'Agence justifie sa position par le fait que la dette publique du Cameroun reste encore viable par rapport aux autres pays de la CEMAC.

Dans sa publication de juillet 2022, l'Agence de Notation Moody's fait savoir que le niveau de sensibilité du profil de crédit du Cameroun aux changements climatiques est assez élevé. Pour l'Agence, la note « B2 » (très spéculative) avec une perspective négative sur les emprunts de long terme de l'État du Cameroun en devises étrangères, se justifie par l'exposition aux risques sociaux, notamment les troubles persistants dans les Régions anglophones du Cameroun.

Pour S&P Global Ratings, cette note serait de « B- », note la plus basse dans la catégorie des pays très spéculatifs pour les bailleurs de fonds.

CHAPITRE III : EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2022

III.1. Evolution récente de la dette publique

III.1.1. Encours de la dette publique 2019 – 2022

L'encours de la dette publique de l'Administration Centrale et garantie par l'Etat a observé une tendance haussière sur les récentes années du fait principalement des décaissements liés à la réalisation des projets divers et des tirages sur les appuis budgétaires obtenus dans le cadre des Programmes Economiques et Financiers avec le FMI, mais aussi de la variation des taux de change du FCFA qui a récemment connu une forte

dépréciation par rapport aux principales devises du portefeuille. Cet encours est notamment passé de 8 700 milliards de FCFA en 2019, à 9 438 milliards de FCFA en 2020 et 10 507 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 20,8% entre 2019 et 2021

Le tableau ci-dessous présente l'évolution récente de l'encours de la dette publique.

Tableau 2: Evolution récente de la dette

ANNEES	2019*	2020*	2021*	Oct. 2022 **	Déc. 2022 ***
Stock dette extérieure (1)	6 398	6 746	7 578	8 198	8 202
Multilatérale	2 349	2 764	3 268	3 668	3 759
Appuis budgétaires (FMI-BM-BAD)	749	1 103	1 287	1 445	1 436
Bilatérale	3 017	3 069	3 298	3 487	3 413
Appui budgétaire (AFD)	197	197	197	243	202
Commerciale	1 032	913	1 012	1 042	1 030
Stock dette intérieure (2)	2 302	2 692	2 929	3 172	3 240
Dette intérieure (hors Restes à Payer)	2 038,6	2 505,3	2 765,3	3 000	3 090
Titres publics	706	1 013	1 276	1 582	1 663
Emprunt BEAC (Avances Statutaires)	577	577	577	577	577
Dette structurée	676	847	850	784	794
Dette non structurée (non conventionnelle)	80	68	62	58	56
Restes à Payer de plus de trois mois	263,9	186,6	163,3	171	150
Stock total (1+2+3)	8 700	9 438	10 507	11 370	11 442

Source: CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

Au 31 octobre 2022 cet encours est évalué à 11 370 milliards de FCFA, soit 41,7% du PIB et est composé de 72,1% de dette extérieure (soit 30,1% du PIB), et 27,9% de dette intérieure, (dont 171 milliards de FCFA de Restes à Payer de plus de trois mois). Projeté au 31 décembre 2022, cet encours serait de 11 442 milliards de FCFA, soit une augmentation de 9,18% par rapport à la même période l'année dernière et une augmentation de 31,5% par rapport au 31 Décembre 2019.

Cette augmentation s'explique également par la baisse du FCFA consécutive à la dépréciation récemment observée de l'euro qui a atteint en juillet 2022, pour la première fois de son histoire, la parité égale au dollar US et est maintenu depuis le 21 septembre 2022, en dessous du dollar US.

Partant de son niveau du 31 décembre 2020, l'évolution du taux de change FCFA/USD observe une tendance haussière et atteint son pic historique de 686,29 le 28 septembre 2022.

Ainsi, considérant la répartition en devise du portefeuille de la dette extérieure où environ 46,3% est assujéti aux fluctuations de changes (dont 22,1% en dollar US), la dépréciation du FCFA par rapport au dollar et autres devises du portefeuille a contribué à l'augmentation de l'encours de la dette extérieure au 31 octobre 2022, à hauteur de 412 milliards de FCFA, par rapport à fin 2021, contre 489 milliards de

III.1.2. Décaissements 2019– 2022

Sur la période 2019-2021, les décaissements sur emprunts publics ont porté sur un montant de 4 310 milliards de FCFA, dont 3 172 milliards de FCFA d'emprunts extérieurs (y compris 761 milliards de FCFA d'appuis budgétaires) et 1 138 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs (hors émissions des BTA).

Le montant des décaissements effectués depuis le début de l'année 2022 est évalué au 31 octobre 2022 à 1 163 milliards de FCFA. Il est constitué de 58,6% (soit 681 milliards de FCFA) de tirages extérieurs (dont 65,0% de prêts

FCFA, en glissement annuel et 705 milliards de FCFA comparé à fin 2020.

L'encours de la dette avalisée (qui n'est comptabilisée dans l'encours de la dette publique qu'en cas de défaillance du débiteur), connaît une baisse d'environ 48,6% de 2019 à fin août 2022.

projets, 23,6% d'appuis budgétaires et 11,4% de prêts à court terme), et de 41,4 % de tirages intérieurs.

Considérant les décaissements attendus entre novembre et décembre 2022 estimés à 300 milliards de FCFA, le montant total des décaissements pour l'année 2022 se situerait à 1 463 milliards de FCFA, correspondant à 94,4% du montant prévu dans la Loi de Finances Rectificative. Cette projection révèle une baisse du niveau des décaissements en 2022 par rapport à 2021, de l'ordre de 4,9%.

Tableau 3: Décaissements de la dette publique 2019- 2022 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	2019	2020	2021	Janv - octobre 2022 **	Nov -Déc 2022 ***	Total Jan-Dec. 2022 ***
Décaissements de la dette extérieure						
Multilatéraux	369	582	447	319	116	435
<i>dont appui budgétaires</i>	<i>163</i>	<i>379</i>	<i>154</i>	<i>115</i>	<i>63</i>	<i>177</i>
<i>dont appui budgétaire FMI</i>		<i>268</i>	<i>99</i>	<i>115</i>	-	<i>115</i>
Bilatéraux	514	213	112	253	32	285
<i>dont appui budgétaire France</i>	<i>66</i>		-	<i>46</i>	-	<i>46</i>
Commerciaux	222	90	623	109	83	192
Total Dette Extérieure	1 105	885	1 182	681	232	913
<i>Dont prêts projets</i>	<i>877</i>	<i>506</i>	<i>466</i>	<i>443</i>	<i>162</i>	<i>605</i>
<i>Appuis budgétaires</i>	<i>228</i>	<i>379</i>	<i>154</i>	<i>161</i>	<i>63</i>	<i>223</i>
<i>Eurobond</i>			<i>449</i>	-	-	-
<i>Prêts à Court Terme</i>			<i>113</i>	<i>78</i>	<i>7</i>	<i>84</i>
Décaissements de la dette intérieure						
BTA (Encours fin de période)	196	227	241	196		227
Emissions	403	414	479	279	40	227
Remboursement	309	383	465	324	10	227
Emissions nettes	94	31	14	45	30	-
Encours fin de période	196	227	241	196	227	227
OT /OTA	240	325	356	482	68	550
Emprunts bancaires	25	146	-	-	-	-
PLANUT	25	100	-	-	-	-
ECOBANK	25	35				
Banque Atlantique Cameroun		65				
ENE0)		46				
Total Dette Intérieure (hors BTA)	265	517	356	482	68	550
Total Général	1 370	1 401	1 538	1 163	300	1 463

Source: CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

III.1.3. Service de la dette publique 2019– 2022

Entre 2019 et 2021, le service de la dette publique réglé par l'Etat a porté sur un montant cumulé de 2 320 milliards de FCFA, dont 1 617 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 703 milliards de FCFA au titre de la dette intérieure.

Il importe de rappeler que le Cameroun ayant souscrit à l'Initiative de Suspension du Service de la Dette du G20, et a bénéficié d'un rééchelonnement du service de la dette sur la période allant de mai 2020 à décembre 2021, pour un montant total de 287,5 milliards de FCFA, dont 123,6 milliards de FCFA en 2020 et 163,9 milliards de FCFA obtenus en 2021.

Ainsi, le service de la dette projeté à fin 2022 est en augmentation de 25,7% en glissement annuel, et de 125,6% par rapport à fin 2020.

Le service effectif de la dette publique évalué au 31 octobre 2022 est de 953 milliards de FCFA, dont 761 milliards de FCFA en principal et 192 milliards de FCFA d'intérêts et commissions.

Ce service est constitué de 642 milliards de FCFA de dette extérieure (soit 476 milliards de FCFA en principal et 166 milliards d'intérêts) et de 311 milliards de FCFA de dette intérieure (dont 285 milliards de FCFA en principal et 26 milliards de FCFA d'intérêts).

A fin décembre 2022, et suivant les échéances de dette à régler au cours des prochains mois, le service de la dette publique se situerait à 1 257 milliards de FCFA, dont 723 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 533 milliards de FCFA pour la dette intérieure.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du service de la dette.

Tableau 4: Service de la dette publique hors Restes à Payer- Remboursement des crédits TVA- Allègement du service de la dette (en milliards de FCFA)

ANNEES	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022 LFR	Janv- octobre 2022**	Nov-Déc 2022***	Total Janv- Déc 2022 ***
1-Dette extérieure	520	360	737	677	642	81	723
Intérêts - DE	178	224	165	157	166	12	178
Principal - DE	342	136	573	520	476	69	545
2-Dette intérieure	198	214	292	520	311	222	533
Intérêts - DI	44	41	31	65	26	49	75
Principal - DI	155	172	261	455	285	173	458
3-Dette publique totale (1)+(2)							
Service effectif	718	573	1 029	1 197	953	304	1 257
Intérêts - DP	221	266	196	222	192	61	253
Principal - DP	497	308	833	975	761	242	1 003

Source: CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

III.1.4. Nouveaux engagements contractés sur la période 2019– 2022

De 2019 à 2021, l'Etat a contracté des nouveaux engagements à hauteur de 5 476 milliards de FCFA, dont 3 095 milliards de FCFA pour les emprunts extérieurs, et 2 381 milliards de FCFA de financements intérieurs.

Durant les dix premiers mois de l'année 2022, les conventions de prêts signées avec les partenaires internationaux et locaux se chiffrent à 1 489 milliards de FCFA, dont 193 milliards de FCFA d'appuis budgétaires. Ces engagements proviennent à 46% de la

coopération avec l'extérieur et à 54% de la coopération intérieure.

La projection à fin 2022 estime à 1 902 milliards de FCFA les engagements contractés, dont 347 milliards de FCFA à signer de novembre à décembre.

Le tableau ci-après présente ces engagements par catégorie de bailleurs de fonds et type de concessionnalité.

Tableau 5: Engagements pluriannuels de 2019 à 2022 (en milliards de FCFA)

Type de Créancier	2019	2020	2021	Janv - octobre 2022 **	Nov - Déc 2022 **	Estimations 2022 **
Engagements extérieurs						
Multilatéraux	234	361	695	376	123	500
Multilatéraux concessionnels	234	339	695	289.0	123	412
Multilatéraux non concessionnels	-	22	-	87.5	-	87.5
Bilatéraux	7	9	6	117	2	119
Bilatéraux concessionnels	-	-	6	8	-	8.0
Bilatéraux non concessionnels	7	9	-	109	2	111
Commerciaux	167	59	692	-	94	94
Total Prêts projets	409	429	1 394	494	219	713
<i>Concessionnel</i>	234	339	702	297	123	420
<i>Non concessionnel</i>	174	90	692	197	96	293
<i>Prêts à Court Terme</i>	-	64	55	-	-	-
<i>Eurobond</i>	-	-	449	-	-	-
Total engagements extérieurs (hors appuis budgétaires)	409	493	1 898	494	219	713
<i>Appuis budgétaires</i>		296		193	-	193
Total engagements extérieurs	409	789	1 898	686	219	906
Engagements intérieurs						
Titres publics	643	775	835	726	128	900
BTA (Encours fin de période)	196	227	227	197	227	227
Emissions	403	414	479	244	60	350
Remboursement	309	383	465	290	30	350
Emissions nettes	94	31	14	46	30	-
OT/OTA	240	361	356	482	68	550
<i>OTA 2 ans</i>	22	33	25	-	-	-
<i>OTA 3 ans</i>	98	35	31	65	25	90
<i>OTA 5 ans</i>	120	137	137	152	-	152
<i>OTA 6 ans</i>	-	93	87	-	-	-
<i>OTA 7 ans</i>	-	18	77	20	25	45
<i>OTA 10 ans</i>	-	45	-	10	18	28
<i>Emprunts Oblicataires</i>				235		235
Emprunts directs	25	103	74	77	-	97
PLANUT	25	35	-	-	-	-
ECOBANK	25	35	-	-	-	-
CAN	-	-	10	-	-	20
CCA Bank - FCP coût résiduel achèvement Stade	-	-	10	-	-	10
SCB - Penetrante Est de Douala	-	-	10	-	-	10
Autres dettes structurées (cessions de créances)	-	68	64	77	-	77
Cession de créances ENEO 2021 - SGC	-	46	-	-	-	-
Cession de créances TOTAL CAMEROUN - SGC	-	14	-	-	-	-
Cession de créances NEPTUNE OIL - SGC	-	9	-	-	-	-
banques	-	-	39	-	-	-
Cession de créance PAK - Banque Atlantique	-	-	25	-	-	-
Cession de créance PAD - Banque Atlantique	-	-	-	77	-	77
Total engagements intérieurs	668	878	909	803	128	997
Total Général	1 077	1 666	2 807	1 489	347	1 902

Source : CAA/CNDP * Données provisoires** Estimations

III.1.5. Soldes Engagés Non Décaissés et profil de décaissements

En 2022, les SEND's sont constitués essentiellement des SEND's sur prêts extérieurs (hors appuis budgétaires) estimés à fin octobre 2022 à 3 589,3 milliards de FCFA, et en diminution de 2,5% par rapport à fin 2021. Ils sont composés de 2 339,6 milliards de FCFA de SEND's issus des conventions avec les créanciers multilatéraux, 806,5 milliards de FCFA de SEND's bilatéraux et 683,3 milliards

de FCFA provenant des conventions avec les créanciers commerciaux.

A fin 2022, ces SEND's seraient d'environ 3 748,8 milliards de FCFA, majoritairement dus aux créanciers multilatéraux.

Le profil de décaissements prévoit une consommation progressive, jusqu'en 2027, de ces crédits alloués à la réalisation de projets.

Tableau 6 : Engagements pluriannuels de 2019 à 2022 (en milliards de FCFA)

Rubriques	SENDs à fin octobre 2022	SENDs projetés à fin 2022	Projection des décaissements					
			Reste de 2022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
PRETS								
MULTILATERAUX	2 339,6	2 528,3	89,5	566,2	622,7	578,9	471,3	275,5
BAD	630,8	651,7	4,1	107,5	175,5	153,0	114,1	101,7
BADEA	56,9	54,0	2,9	12,5	12,3	15,8	13,5	-
BDEAC	86,2	81,2	5,0	22,4	18,3	23,8	16,8	-
BID	204,0	184,7	19,3	33,0	38,3	48,5	49,6	15,3
BIRD	193,9	186,3	7,6	26,0	47,2	57,0	56,0	-
FAD	91,1	87,4	3,7	22,2	28,8	36,4	-	-
FIDA	30,5	26,7	3,7	22,3	4,4	-	-	-
FS OPEP	19,1	19,1	-	7,1	7,1	4,8	-	-
IDA	766,7	980,2	39,6	112,9	247,9	239,5	221,4	158,5
UE	72,8	69,3	3,5	69,3	-	-	-	-
Appuis budgétaires	187,7	187,7	-	131,0	43,0	-	-	-
<i>FMI</i>	<i>187,7</i>	<i>187,7</i>	<i>-</i>	<i>131,0</i>	<i>43,0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>BIRD</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>BAD</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>IDA</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
BILATERAUX	806,5	721,9	120,3	312,3	278,9	100,5	23,8	6,4
ALLEMAGNE	1,7	0,8	0,8	0,2	0,3	0,4	-	-
FRANCE	64,2	90,8	2,4	23,9	30,0	24,4	12,5	-
Appuis budgétaires AFD	52,5	52,5	-	52,5	-	-	-	-
Japon	35,7	32,7	3,0	4,4	9,7	6,6	6,6	5,4
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	0,5	0,5	-	0,1	0,4	-	-	-
ARABIE SAOUDITE	27,9	34,6	-	12,0	16,7	3,6	2,3	-
Chine	5,7	5,7	-	1,3	1,8	1,3	1,3	-
Corée du Sud	4,3	1,1	3,2	1,1	-	-	-	-
Emirats Arabes Unis	10,0	10,0	-	1,5	3,5	3,0	1,0	1,0
EXIMBANK DE CHINE	492,9	390,6	102,3	193,1	164,2	33,3	-	-
INDE	139,0	133,1	5,9	57,1	48,1	28,0	-	-
KOWEÏT	24,7	22,1	2,6	17,8	4,3	-	-	-
COMMERCIAUX	683,3	686,3	39,1	316,2	193,5	123,2	49,4	3,9
Bank of China	51,1	51,1	-	28,0	23,1	-	-	-
Belfius	18,8	18,1	0,7	18,1	-	-	-	-
BMCE Bank	20,9	18,8	2,1	4,7	4,7	4,7	4,7	-
CDS group privée Nouvelle Zelande	-	-	-	-	-	-	-	-
Comercial-eurobond	-	-	-	-	-	-	-	-
Commez bank Allemagne	0,0	-	0,0	-	-	-	-	-
Deutsche banque Espagne	33,9	46,9	2,8	8,2	12,1	12,0	10,6	3,9
ICBC	201,0	201,0	-	56,1	60,1	62,3	22,5	-
Inter Islamic trade Finance Corporation	-	-	26,2	-	-	-	-	-
INTESA SANPAOLO SPA	107,2	107,2	-	36,1	31,3	28,7	11,1	-
Raiffeisen Bank Inter AG	3,9	2,3	1,6	0,8	0,6	0,5	0,5	-
SOCIETE GENERALE DE PARIS	108,7	108,7	-	41,3	57,0	10,3	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK	4,3	4,3	-	1,4	1,4	1,4	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM B	9,6	9,6	-	3,2	3,2	3,2	-	-
Standard Chartered Londres	124,0	118,4	5,6	118,4	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	3 829,5	3 936,5	248,8	1 194,7	1 095,1	802,6	544,5	285,9
TOTAL APPUIS BUDGETAIRES	240,2	187,7	-	131,0	43,0	-	-	-
TOTAL HORS APPUIS BUDGETAIRES	3 589,3	3 748,8	248,8	1 063,7	1 052,1	802,6	544,5	285,9

Source : CAA/CNDP

III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation au 31 octobre 2022

III.2.1 Rappel de la Stratégie 2022-2024

Suivant l'Ordonnance Présidentielle N°2022/001 du 02 juin 2022 portant modification de la Loi de Finances 2022 de l'État adoptée en novembre 2021, le besoin d'endettement prévu au cours de l'exercice budgétaire courant passe de 1 754,5 milliards de FCFA dans le budget initial, à 1 868,5 milliards de FCFA, soit une augmentation de 6,5% correspondant à 114 milliards de FCFA.

Ce besoin d'endettement sera couvert à : (i) 40,0% par les prêts projets pour un montant de 746,5 milliards de FCFA ; (ii) 29,4% d'émissions de titres publics pour un montant de 550 milliards de FCFA ; (iii) 16,8% par les appuis budgétaires, soit 313 milliards de FCFA ; (iv) 8,2% par les financements bancaires, soit 154,0 milliards de FCFA et (v) 5,6% par des financements exceptionnels pour un montant de 105 milliards de FCFA, dont 70 milliards de DTS et 35 milliards de FCFA de fonds de concours COVID-19 tirés auprès de la Banque Mondiale.

Les cibles visées par cette stratégie à l'horizon 2024 sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau 7: Cibles visées par la stratégie d'endettement

Indicateur	Cibles à fin 2022 (SEMT 2020-2022)	Cibles à fin 2023 (SEMT 2021-2023)	Cibles à fin 2024 (SEMT 2022-2024)
Ratio de dette publique et à garantie publique sur le PIB	≤ 40%	≤ 50%	≤ 45 %
Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure / Dette intérieure	77% / 23%	76% / 24%	75% / 25%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 2.5%	≤ 2.5%	≤ 2.5%
Part de dette intérieure à court terme (échéance initiale ≤ 1 an)	≤ 20%	≤ 10%	≤ 10%
Part de dette à taux d'intérêt variable	≤ 20%	≤ 25%	≤ 20%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 11 ans	≥ 11 ans	≥ 12 ans

Source : CNDP

III.2.2 Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'endettement 2022-2024 à fin octobre 2022

Il est question d'évaluer l'exécution de la Stratégie d'Endettement dans sa globalité en termes de cibles, de décaissements, de nouveaux engagements et de respect des instruments choisis.

III.2.2.1. Evaluation des cibles de la stratégie 2022-2024 à fin octobre 2022

L'exécution de la stratégie d'endettement au 31 octobre 2022 montre que la majorité des cibles fixées à l'horizon 2022 sera atteinte à l'exception de la Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique (8,2 ans) qui est largement en dessous de la cible minimale de 11 ans. Cela traduit la difficulté de mobiliser de nouveaux financements de maturité longue, dans le contexte actuel.

L'évaluation des cibles de la SEMT 2022-2024 à fin 2022, fait ressortir un dépassement de 0,3% du taux d'intérêt moyen du portefeuille par rapport à la cible de 2,5% à fin 2024, (la hausse des taux d'intérêts), et une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique en deçà de la cible comme observé en fin octobre 2022.

La composition projetée du portefeuille de dette publique à fin 2022, pourrait se rapprocher de la cible fixée (75% de dette extérieure, 25% de dette intérieure), si les niveaux des décaissements extérieurs (y compris les appuis budgétaires) prévus dans le

plan d'endettement 2022 sont mobilisés. Cette situation s'explique également par l'augmentation de la dette en devise du fait de l'appréciation du Dollar US par rapport à l'Euro et au FCFA.

Tableau 8: Evaluation des cibles de la stratégie d'endettement

Indicateurs	Cible à fin 2024	Cible à fin 2022	Réalisation au 31 octobre 2022	Estimations à fin 2022
Ratio de dette publique et à garantie publique PIB	≤ 50%	≤ 40%	41,70%	41,7%
Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure/ Dette intérieure	75% / 25%	77% / 23%	74% / 26%	72% / 28%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 2,5%	≤ 2,5%	2,30%	2,8%
Part de dette intérieure à court terme (maturité initiale ≤ 1 an)	≤ 10%		6,30%	7,3%
Part de dette à taux d'intérêt variables	≤ 20%	≤ 20%	15,60%	15,2%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%	≤ 25%	21,60%	21,5%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 12 ans	≥ 11 ans	8,2 years	7,4 years

Source : CNDP

III.2.2.2 Evaluation des tirages par instrument

Suivant la Loi de Finances Rectificative 2022, l'évaluation de la stratégie d'endettement au 31 octobre 2022 fait ressortir un montant de 1 163 milliards de FCFA de décaissements mobilisés auprès de créanciers extérieurs et

intérieurs (dont 58,6% de tirages extérieurs et 41,4% de décaissements intérieurs), soit un taux d'exécution de 62,6% par rapport au plafond fixé à 1 857 milliards de FCFA.

Tableau 9: Evaluation de l'exécution de la stratégie 2022-2024 en termes de décaissements par instrument de dette

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Montant Prévu (milliards de FCFA)	Poids	Execution au 31 octobre 2022 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin octobre 2022	Décaissements Nov-Déc 2022	Execution à fin 2022 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin 2022	
Financements extérieurs											
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	35	4,6%	2,3	6,5%	7	10	28%
Concessionnel_DTS	SDR_2 USD_2	Fixe	35	7	163	21,8%	73,0	44,9%	22	95	58%
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	92	12,4%	83,1	89,9%	9	92	99%
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	44	5,9%	8,3	18,9%	16	24	55%
Sous-total concessionnels					334	44,7%	166,7	50,0%	54	220	66%
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	18	2,5%	66,0	359,6%	27	93	509%
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	35	4,6%	24,4	70,3%	10	34	99%
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	variable	20	5	112	15,0%	50,1	44,8%	7	57	51%
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	54	7,2%	98,0	182,0%	15	113	210%
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	8	1,1%	-	0,0%	2	2	20%
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	109	14,6%	32,0	29,3%	9	41	37%
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	11	1,4%	-	0,0%	-	-	0%
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	34	4,5%	5,7	17,1%	-	5	16%
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	17	2,3%	-	0,0%	34	34	195%
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	15	2,0%	-	0,0%	5	5	33%
Sous-total non-concessionnels					413	55,3%	276,2	66,9%	109	385	93%
Total Prêts projets					747	100,0%	442,9	59,3%	163	605	81%
Prêt à court Terme_IIFC		Fixe	1	0	-		77,9		7	84	
Prêts à Court Terme					-	0,0%	77,9		7	84	
Eurobond	EUR_13	Fixe	11	9	-		-		-	-	
Eurobond					-	0,0%	-		-	-	
Total Décaissements extérieurs (hors appuis budgétaires)					747	100,0%	520,8	69,8%	169	689	92%
Appuis budgétaires	EUR_XX	Fixe	30	7	389	100,0%	160,5	41,3%	63	223	57%
Appuis budgétaires					389	52,1%	160,5	41,3%	63	223	57%
Total Endettements extérieurs					1 136	100,0%	681,3	60,0%	232	913	80%

Source : CNDP

Les décaissements extérieurs ont porté au cours des dix (10) premiers mois de l'année sur un montant de 681,3 milliards de FCFA, dont 65,0% tirés sur prêt-projets ; 23,6% d'appuis budgétaires et 11,4% de prêts à court termes. A fin 2022, ils sont projetés à environ 913 milliards de FCFA, dont 66,3% tirés sur prêt-projets, 24,5% d'appuis budgétaires et 9,3% de prêts à court termes.

Les tirages intérieurs effectués au cours des dix (10) premiers mois de l'année 2022 sont évalués à 482 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 62,0%. A fin 2022, les tirages intérieurs hors BTA sont projetés à 550 milliards de FCFA et seront mobilisés suivant le plan d'émission du 4^{ème} trimestre 2022.

Tableau 10: Evaluation de l'exécution de la stratégie 2022-2024 en termes de décaissements intérieurs par instrument de dette

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Montant (milliards de FCFA)	Poids	Execution au 31 octobre 2022 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin octobre 2022	Décaissements Nov-Déc 2022	Execution à fin 2022 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin 2022		
Financements intérieurs												
Bons du Trésor	XAF_15											
Emissions		Fixe	1	0	227	29,2%	86,5%	120	399	100%		
Remboursements											60	384
Emissions nettes											30	-
Encours de fin de période											197	227
<i>OT/OTA</i>												
OTA 2 ans	XAF_16	Fixe	2	1	25	3,2%	-	0,0%	-	25	100%	
OTA 3 ans	XAF_16	Fixe	3	2	50	6,4%	65	130,0%	25	50	100%	
OTA 5 ans	XAF_16	Fixe	5	4	75	9,6%	152	202,8%	-	75	100%	
OTA 6 ans	XAF_17	Fixe	6	5	50	6,4%	-	0,0%	-	50	100%	
OTA 7 ans	XAF_17	Fixe	7	6	50	6,4%	20	40,0%	25	50	100%	
OTA 10 ans	XAF_18	Fixe	10	9	100	12,9%	10	9,9%	18	100	100%	
Emprunts Obligataires	XAF_16	Fixe	5	4	200		235		-	200	100%	
Total endettements intérieurs					777	100,0%	482	62,0%	68	550	71%	

Source : CNDP

III.2.2.3 Evaluation des nouveaux engagements signés par instrument

Le plafond des nouveaux engagements extérieurs inscrits dans la stratégie d'endettement pour l'année 2022 est de 650 milliards de FCFA pour les prêts projets, dont 230 milliards de FCFA pour les financements non concessionnels. Le montant des appuis budgétaires à contractualiser dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF) en cours avec le FMI était fixé à 619 milliards de FCFA.

L'évaluation des nouveaux engagements au 31 octobre 2022 fait état d'un niveau d'exécution de 54,1% par rapport aux prévisions de la stratégie en cours. Ces engagements évalués à un montant de 686 milliards de FCFA ont été contractés dans le cadre du PEF pour un montant d'environ 192,8 milliards de FCFA, mobilisés sous forme d'appuis budgétaires

auprès de la France (98,4 milliards de FCFA) et de la BAD (94,4 milliards de FCFA), et de la mise en œuvre de neuf (09) projets et programmes pour un montant global d'environ 493,7 milliards de FCFA, dont (i) 265,3 milliards de FCFA contractés auprès de la Banque Mondiale, (ii) 98,6 milliards de FCFA auprès de la BAD, (iii) 109,3 milliards de FCFA auprès d'Eximbank Inde, (iv) 12,5 milliards de FCFA auprès de la BADEA, et (v) 8,0 milliards de FCFA auprès du Fonds Saoudien de Développement.

Les engagements sur prêts-projets à signer au cours de l'année 2022 sont projetés à 650 milliards de FCFA, dont 64,60% sur prêts concessionnels et 35,3% sur prêts non concessionnels.

Par instrument, ces engagements se présentent comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : Engagements extérieurs signés en 2022 en milliards de FCFA

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)	Exécution au 31 octobre 2022	Taux d'exécution à fin octobre 2022	Engagements Nov-Déc 2022	Exécution à 2022 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin 2022	
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	0,00%	-	0,66	-	1		
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	0,00%	-	-	-	-		
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	53,85%	350,00	265,33	85	350	100,0%	
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	10,77%	70,00	30,92	38	69	99,1%	
Sous-total concessionnel					64,62%	420,00	296,92	70,7%	123	420	100,0%
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	0,00%	-	74,98	-	75		
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	0,00%	-	-	33	33		
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Fixe	20	5	0,00%	-	12,54	2	14		
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	0,00%	-	-	-	-		
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,00%	-	-	-	-		
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	23,38%	152,00	0,0%	62	62	40,5%	
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,00%	-	-	-	-		
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	8,92%	58,00	109,26	188,4%	109	188,4%	
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	3,08%	20,00	-	0,0%	-	0,0%	
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	0,00%	-	-	-	-		
Sous-total non-concessionnel					35,38%	230,00	196,78	85,6%	96	293	127,5%
Total Prêts projets						650,00	493,70	76,0%	220	713	109,7%
Prêt à court Terme_ITFC		Fixe	1	0		-	-	-	-		
Prêts à Court Terme						-	-	-	-	-	
Eurobond	EUR_13	Fixe	11	9		-	-	-	-		
Eurobond						-	-	-	-	-	
Total Décaissements extérieurs (hors appuis budgétaires)						650,00	493,70	76,0%	220	713	109,7%
Appuis budgétaires	EUR_XX	Fixe	30	7	Concessionnel	619,00	192,79	31,1%	193	31,1%	
Appuis budgétaires						619,00	192,79	31,1%	-	193	31,1%
Total Endettements extérieurs						1 269,00	686,48	54,1%	220	906	71%

Source : CNDP

III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de l'Administration Centrale hors Restes à Payer de plus de trois mois est projeté à 11 292 milliards de FCFA, sous l'hypothèse que toute dette libellée en FCFA est considérée comme dette intérieure et celle libellée en devises étrangères représente la dette extérieure.

Ainsi, suivant les prévisions, le profil de coûts et de risques correspondant au niveau du portefeuille à fin décembre 2022 se présente comme suit :

- Le ratio de la dette de l'Administration Centrale (Hors Restes à Payer de plus de 3 mois) est estimé à 40,1%, dont 29,5% pour la dette extérieure et 11,3% pour la dette intérieure ;
- Le Coût Moyen Pondéré de la dette se situe à 2,8%, soit 2,2% en dette extérieure et 4,4% en dette intérieure ;

- La durée moyenne de refinancement du portefeuille global est estimée à 7,4 années, soit 8,6 années pour la dette extérieure et 4,4 années pour la dette intérieure ;
- Le poids de la dette dont les termes sont à refixer se situe à 24,0%, soit 24,0% pour la dette extérieure et 23,9% pour la dette intérieure ;
- Le risque de taux d'intérêt est traduit par l'exposition d'environ 15,2% de la dette totale (dette à taux d'intérêt variable) aux fluctuations de taux d'intérêt ;
- La part de la dette libellée en devises autres que le FCFA est estimée à 73,7% du portefeuille global, soit une exposition de 46,9% du portefeuille, considérant la dette libellée en euro, évaluée à 26,8% de la dette totale.

Tableau 12 : Indicateurs coûts et risques au 31/12/2022

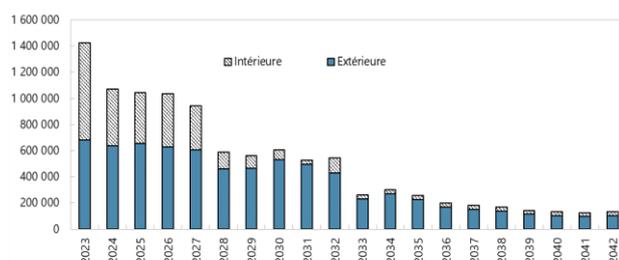
Indicateurs de coûts et risques		Dettes extérieures	Dettes intérieures	Dettes totales*
Dettes nominale		8 175 696	3 116 238	11 291 933
Dettes nominale (% du PIB)		29,5	11,3	40,8
Valeur actualisée (% du PIB)		24,0	11,5	35,5
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0,7	0,5	1,1
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2,2	4,3	2,8
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	8,6	4,4	7,4
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du total)	8,5	23,9	12,8
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	2,5	2,7	5,3
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	7,8	4,4	6,9
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	24,0	23,9	24,0
	Dettes à taux d'intérêt fixe y/c les BTA (% du total)	81,7	92,7	84,8
	BTA (% du total)	0,0	8,6	2,2
Risque de change	Dettes en devises (% du total)			73,7
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC qui est la Banque centrale)			12,0

Source : CNDP

S'agissant du profil de remboursement du principal de la dette publique de l'Administration Centrale, l'on observe des pics sur la période 2023-2027. Ceux-ci s'expliquent entre autres par : (i) les

remboursements des titres publics ; (ii) les remboursements des prêts rééchelonnés dans le cadre des phases 1,2 & 3 du DSSI ; (iii) le remboursement du résiduel de l'Eurobond de 2015 ; (iv) le remboursement de la dette restructurée due à la Chine

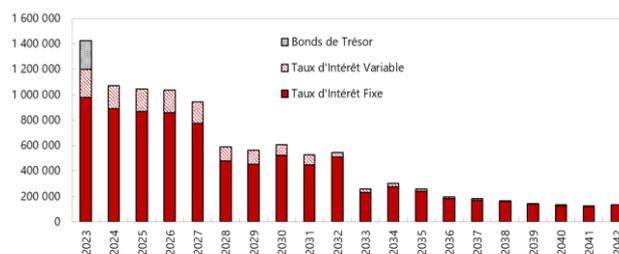
Graphique 2 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2022 par type de créancier



Source : CNDP

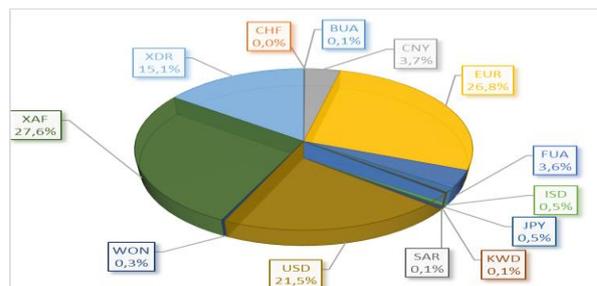
Le portefeuille de la dette publique projeté à fin décembre 2022 se compose des principales devises ci-après : l'Euro pour 26,8%, le FCFA pour 27,6%, le Dollar US pour 21,5% et le XDR (DTS) pour 15,1%.

Graphique 3 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2022 par type de taux d'intérêt



Source : CNDP

Graphique 4 : Répartition du portefeuille de la dette à fin 2022 par devise



Source : CNDP

CHAPITRE IV : STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2023-2025 ET PLAN ANNUEL D'ENDETTEMENT 2023

La Stratégie d'endettement à Moyen Terme (SEMT) 2023-2025 élaborée dans la continuité de celles des années antérieures vise l'accompagnement des politiques publiques dans la concrétisation de la vision de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035, à travers la mobilisation de financements à moindres coûts et avec un degré de risque acceptable, en vue de pourvoir au besoin de financement de l'État.

Cette stratégie est cohérente avec le cadrage macroéconomique et budgétaire à moyen

terme 2023-2025 adopté et tient compte des orientations et engagements pris dans le cadre du Programme Economique et Financier 2022-2024, en cours avec le FMI.

Dans ce contexte et tenant compte de la structure du portefeuille de la dette publique existante projetée au 31 décembre 2022 et du contexte mondial actuel, les cibles visées dans la précédente SEMT 2022-2024, sont maintenues dans la présente stratégie d'endettement et sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 13: Cibles visées à fin 2025

Indicateur	Cibles à fin 2022 (SEMT 2020-2022)	Cibles à fin 2023 (SEMT 2021-2023)	Cibles à fin 2024 (SEMT 2022-2024)	Cibles à fin 2025 (SEMT 2023-2025)
Ratio de dette publique et à garantie publique sur le PIB	≤ 40%	≤ 50%	≤ 50 %	≤ 50 %
Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure / Dette intérieure	77% / 23%	76% / 24%	75% / 25%	75% / 25%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%
Part de dette intérieure à court terme (échéance initiale ≤ 1 an)		≤ 10%	≤ 10%	≤ 10%
Part de dette à taux d'intérêt variable	≤ 20%	≤ 25%	≤ 20%	≤ 20%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 11 ans	≥ 11 ans	≥ 12 ans	≥ 13 ans

Source : CNDP

IV.1. Détermination du Besoin d'endettement de l'État sur la période 2023 - 2025

Conformément aux hypothèses arrêtées dans le cadrage macroéconomique et budgétaire pour la période 2023-2025, le budget pour la période triennale est arrêté à un montant de 20 200 milliards de FCFA, dont 6 274,8 milliards de FCFA, équilibré en recettes et dépenses pour l'année 2023.

Les recettes internes hors dons sont évaluées à 15 279 milliards de FCFA, dont 4 585 milliards de FCFA en 2023, contre les dépenses

primaires estimées à 15 079 milliards de FCFA, dont 4 536 milliards de FCFA en 2023.

Le service de la dette publique de l'Administration Centrale sur la période 2023-2025 (y compris le remboursement des BTA, crédits TVA et Restes à Payer) est estimé à environ 5 120,6 milliards de FCFA dont 1738,6 milliards de FCFA en 2023.

Les dons attendus des bailleurs des fonds sur la période 2023-2025 quant à eux sont évalués à 301 milliards de FCFA, dont 91 milliards de FCFA pour l'année 2023.

Les financements exceptionnels y compris l'utilisation des fonds de réserves sont évalués à 327 milliards de FCFA, dont 113 milliards de FCFA en 2023.

Ainsi, le besoin d'endettement public pour la période 2023-2025 est évalué à 4 974 milliards de FCFA, dont 1 713 milliards de FCFA pour l'année 2023, soit 5,9% du PIB.

Le tableau ci-après présente en détails les rubriques entrant dans la détermination de ce besoin d'endettement public.

Tableau I4: Détermination du besoin d'endettement 2023-2025

	2022 révisé		2023		2024		2025		Total 2023-2025	
	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB
Recettes internes hors dons	4 081	15,1%	4 585	15,7%	4 945	15,9%	5 749	17,0%	15 279	16,2%
Dépenses internes hors intérêts	4 447	16,4%	4 536	15,5%	4 934	15,9%	5 609	16,6%	15 079	16,0%
Solde primaire	- 367	-1,4%	49	0,2%	12	0,0%	140	0,4%	200	0,2%
Paiements des intérêts	240	0,9%	314	1,1%	276	0,9%	257	0,8%	847	0,9%
Dettes extérieures	157	0,6%	194	0,7%	182	0,6%	180	0,5%	556	0,6%
Dettes intérieures	83	0,3%	120	0,4%	94	0,3%	77	0,2%	291	0,3%
Amortissement de la dette	1 268	4,7%	1 453	5,0%	1 269	4,1%	1 387	4,1%	4 108	4,4%
Dettes extérieures	520	1,9%	704	2,4%	663	2,1%	688	2,0%	2 055	2,2%
Dettes intérieures	748	2,8%	749	2,6%	606	2,0%	699	2,1%	2 053	2,2%
dont remboursement BTA	177	0,7%	227	0,8%	227	0,7%	227	0,7%	682	0,7%
Remboursement crédits TVA	84	0,3%	84	0,3%	84	0,3%	84	0,2%	252	0,3%
Restes à payer/arriérés intérieurs	146	0,5%	115	0,4%	215	0,7%	265	0,8%	595	0,6%
Besoin de financement de l'Etat	- 2 104	-7,8%	- 1 917	-6,6%	- 1 832	-5,9%	- 1 853	-5,5%	- 5 602	-6,0%
Don	142	0,5%	91	0,3%	97	0,3%	113	0,3%	301	0,3%
dont don programme	109	0,4%	56	0,2%	59	0,2%	72	0,2%	186	0,2%
Allègement dette G20	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement par BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement bancaire (Comptes de réserves Trésor)	70	0,3%	72	0,2%	69	0,2%	145	0,4%	286	0,3%
Financement exceptionnel (BAD-PARPAC) + CAS -Covid	35	0,1%	41	0,1%	-	0,0%	-	0,0%	41	0,0%
Besoin d'endettement	- 1 857	-6,9%	- 1 713	-5,9%	- 1 666	-5,4%	- 1 595	-4,7%	- 4 974	-5,3%
Total financements (Ext+Int)	1 857	6,9%	1 713	5,9%	1 666	5,4%	1 595	4,7%	4 974	5,3%
Emprunts extérieurs	1 130	4,2%	1 035	3,5%	989	3,2%	918	2,7%	2 943	3,1%
Prêts projets	747	2,8%	795	2,7%	843	2,7%	918	2,7%	2 557	2,7%
Eurobond	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Appuis budgétaire sous forme de prêt	313	1,2%	240	0,8%	146	0,5%	-	0,0%	386	0,4%
DTS FMI	70	0,3%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Emprunts intérieurs	727	2,7%	677	2,3%	677	2,2%	677	2,0%	2 032	2,2%
BTA - Emissions / Encours de fin de période	177	0,7%	227	0,8%	227	0,7%	227	0,7%	682	0,7%
Variation BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
OT/OTA	550	2,0%	450	1,5%	450	1,5%	450	1,3%	1 350	1,4%
Emprunts bancaires	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
PIB	27 070		29 255		31 006		33 770		94 031	

Source : CNDP

IV.2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2023-2025 (Hors appuis budgétaires)

La politique de mobilisation de nouveaux financements sur la période 2023-2025 sera axée sur la réalisation des projets ayant un caractère prioritaire et dont les termes et conditions des nouveaux prêts permettront d'améliorer le profil de coûts et risques du portefeuille de la dette publique. La préférence sera ainsi accordée à la mobilisation des ressources concessionnelles. Pour ce qui est des ressources non concessionnelles, l'État s'assurera qu'elles soient orientées vers des projets viables du point de vue socio-économique et financier. En effet, les projets devant être financés par des prêts non concessionnels doivent être assortis d'une étude de viabilité financière démontrant la capacité de remboursement de la dette contractée. Toutefois, ce plafond devrait être en cohérence avec les politiques de limites d'endettement suivies par des bailleurs de fonds, et notamment, la fixation du plafond en Valeur Actuelle comme arrêté dans le cadre du PEF en cours.

La détermination du plafond d'endettement devrait tenir compte des éléments ci-après :

- (i) le niveau des SEND's estimé à près de 3 700 milliards de FCFA en fin 2022 et la volonté du Gouvernement de réduire le niveau des SEND's ;
- (ii) le risque de forclusion des prêts concessionnels approuvés par les Conseils d'Administrations de certains bailleurs de fonds à l'instar de la BAD et de la Banque mondiale pour un montant de plus de 1 000 milliards de FCFA ;
- (iii) la faiblesse des décaissements sur prêts projets observée au cours des

deux dernières années, soit moins de 500 milliards de FCFA par an ;

- (iv) la moyenne des décaissements sur FINEX projetée à environ 800 milliards de FCFA par an sur les 3 prochaines années ;
- (v) le niveau du remboursement du principal de la dette publique dont la moyenne annuelle est de 600 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 500 milliards de FCFA pour la dette intérieure structurée auprès du système bancaire,
- (vi) les résultats de l'Analyse de la Viabilité de la Dette à fin décembre 2021, mise à jour à fin août 2022, qui révèlent que la dette publique du Cameroun demeure viable avec un risque de surendettement élevé.

Afin de veiller à la diminution progressive des SEND's ou tout au moins assurer la stabilité de la dette au cours des 3 prochaines années, le plafond d'engagement extérieur (hors appuis budgétaire sous forme d'emprunt) annuel en valeur nominale devrait être inférieur à 750 milliards de FCFA ou tout au plus égal au niveau des décaissements prévus dans le cadrage budgétaire à moyen terme (moyenne de 863 milliards de FCFA par an).

Par ailleurs, pour maîtriser le rythme d'endettement dans un contexte où les dépenses d'investissements ne contribuent pas suffisamment à la croissance, le flux net d'endettement, devrait être maîtrisé et guidé par la volonté de réaliser les projets d'investissement nécessaires à l'accroissement du PIB ce qui supposerait une augmentation des dépenses en capital (extérieures et intérieures).

A l'observation de la dynamique d'endettement sur les 5 dernières années et de la projection sur les années futures, le solde budgétaire a considérablement diminué du fait du programme en cours avec le FMI et s'est réduit à moins de 1,5% à cause des recettes insuffisantes et de la qualité des autres dépenses qui limitent nombre de dépenses d'investissement.

En conséquence, suivant cette politique de contraction du déficit budgétaire, et considérant la conjoncture incertaine, par mesure de prudence :

- Le plafond d'endettement base engagement pour la dette publique extérieure pour la période 2023-2025 hors appui budgétaire est fixé à 2 250 milliards de FCFA, soit environ 1 575 milliards de FCFA en Valeur actuelle (VA), dont 674 milliards de FCFA pour l'année 2023 correspondant à une VA de 426 milliards de FCFA ;
- Le plafond d'endettement base engagement pour la dette intérieure pour la période 2023-2025 est fixé à 1 350 milliards de FCFA correspondant à une moyenne de 450 milliards de FCFA par an ;
- Le plafond des avals pour la dette extérieure est fixé à 120 milliards de FCFA pour la période 2023-2025, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2023.

- Le plafond des avals à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure pour la période 2023-2025 est maintenu à 280 milliards de FCFA, dont 200 milliards de FCFA pour l'année 2023.
- Le plafond des nouveaux engagements extérieurs des entreprises et établissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées est fixé à 300 milliards de FCFA, sur la période 2023-2025, dont 100 milliards de FCFA pour l'année 2023.
- Le plafond des nouveaux engagements intérieurs de ces entités publiques, sur la même période est fixé à 450 milliards de FCFA, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2023.

Ces plafonds pourraient en cas de nécessité être modifiés par Ordonnance du Chef de l'Etat ou à la suite d'un collectif budgétaire. Quant aux emprunts des Entreprises et Etablissements publics, ainsi que des Collectivités Territoriales Décentralisées, les plafonds pourront être revus à la hausse, en cas de besoin, par le Ministre des Finances, en fonction de la performance, de la capacité financière de l'entité concernée et de la pertinence des projets à réaliser.

En tout état de cause ces engagements devraient être contractés uniquement après un avis favorable du Comité National de la Dette Publique.

IV.2.1 Plafond des nouveaux engagements de l'Administration Centrale pour l'année 2023

Pour l'année 2023, le plafond d'endettement extérieur (base engagements) de l'Administration Centrale est fixé à 674 milliards de FCFA, soit 426 milliards de FCFA en Valeur Actuelle. De préférence le plafond des emprunts non concessionnels (élément don inférieur à 35%) ne devrait pas excéder 155 milliards de FCFA en valeur nominale. Ces nouveaux engagements devront s'ajuster aux instruments de dette retenus dans la stratégie.

Le plafond des emprunts intérieurs à contracter par l'Administration Centrale est fixé à 450 milliards de FCFA, de préférence sous forme d'émission de titres publics à moyen et à long termes. L'Etat fera recours aux émissions des BTA pour la gestion de la trésorerie, le principe étant de disposer d'un encours nul en fin de période.

IV.2.2. Plafond des avals à accorder par l'Administration Centrale pour l'année 2023

Pour l'année 2023, le plafond des avals pour la dette extérieure est de à 40 milliards de FCFA.

Le plafond des avals à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure est fixé à 200 milliards de FCFA. Pour mémoire, suivant les

dispositions de la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques, la garantie de l'Etat est donnée par décret après l'avis du Ministre des Finances et ne devrait pas dépasser une durée de cinq (05) ans.

IV.2.3. Plafond des nouveaux engagements des Entreprises et Etablissements Publics, et Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) pour l'année 2023

Les emprunts directs des Entreprises et Etablissements publics, ainsi que des CTD constituent un passif contingent pour l'Etat et pourraient être assimilés à une garantie implicite.

Pour l'année 2023, le plafond des nouveaux engagements extérieurs des entreprises et établissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées est fixé à 100 milliards de FCFA. Celui des emprunts

intérieurs est fixé à 150 milliards de FCFA pour l'année 2023.

Conformément à la circulaire prise par le MINFI sur la performance des Entreprises et Etablissements Publics (EEP) et l'opérationnalisation des contrats de performance dès 2023, l'endettement extérieur de ces institutions sera indexé sur leurs performances et leur capacité de remboursement qui sera évaluée par le CNDP.

IV.3. Présentation et analyse comparée des stratégies alternatives pour la période 2023-2025

En termes de méthodologie adoptée pour définir la stratégie d'endettement la plus adaptée, quatre stratégies alternatives ont été formulées sur la base de celles de la précédente SEMT et réajustées pour tenir compte : (i) des hypothèses fixées dans le cadrage macroéconomique et budgétaire 2023-2025 ; (ii) des évolutions de l'environnement macroéconomique national et international ; (iii) des instruments d'endettement accessibles pour le Cameroun ; (iv) des caractéristiques du portefeuille de la dette existante en termes de coûts et risques.

Ces stratégies alternatives se présentent comme suit :

✓ **Stratégie I (SI) – Scénario de référence du cadrage budgétaire 2023-2025 :**

Elle maintient les proportions des financements (extérieurs et intérieurs) arrêtées dans le cadrage budgétaire 2023-2025. Celui-ci

repartit le financement du besoin d'endettement en 62% de financements extérieurs, contre 38% de financements intérieurs en 2023, 59%/41% en 2024 et 58%/42% en 2025, respectivement de financements extérieurs/intérieurs.

Les financements extérieurs proviendront à hauteur de 71% des prêts projets et 29% des appuis budgétaires en 2023, 85%/15% respectivement en 2024 et 100% des prêts projets en 2025.

Les financements domestiques proviendront essentiellement des titres publics sur toute la période 2023-2025, notamment, les Obligations de Trésor de moyen et de long termes. La variation des BTA devant être nulle avec un encours de fin de période de 227 milliards de FCFA, soit 34% des financements intérieurs.

✓ **Stratégie 2 (S2) – allongement des maturités des titres publics intérieurs :**

Cette stratégie vise la mobilisation prioritaire des Obligations de Trésor de longue maturité. Elle consistera à mobiliser les financements suivant les proportions respectives dette extérieure/dette intérieure 62%/38% en 2023, 59%/41% en 2024 et 58%/42% en 2025 respectivement.

La proportion par instrument des emprunts extérieurs reste identique à celle de la stratégie S1.

Pour la dette intérieure, la part des instruments de 10 ans, 07 ans, et 05 ans est progressivement augmentée sur la période. La variation nulle du stock des BTA étant maintenue.

✓ **Stratégie 3 (S3) – émission d'un Eurobond en 2023 :**

La stratégie prévoit l'émission d'un eurobond (500 millions d'euros, soit environ 328 milliards de FCFA) en 2023 pour le refinancement de la dette intérieure. Le besoin d'endettement de l'année 2022 étant maintenu inchangé suivant ce scénario, la composition des financements

extérieurs et intérieurs serait alors de 82%/18% en 2023, 67%/33% en 2024 et 65%/35% en 2025.

La répartition des instruments de la dette intérieure reste identique à la stratégie S1.

✓ **Stratégie 4 (S4) – Priorité aux financements concessionnels et semi-concessionnels et rallongement des maturités des titres intérieurs :**

Elle maintient la même proportion financement extérieur/financement intérieur que celle de la stratégie S1. Cependant, la ventilation des instruments de financement extérieur privilégie le recours progressif aux emprunts concessionnels et semi concessionnels généralement obtenus auprès des partenaires multilatéraux. La ventilation des instruments de financements intérieurs reste identique à celle de la stratégie S2.

Le tableau comparatif ci-après présente les caractéristiques de coûts et risques des différentes stratégies suivant divers scénarii de chocs :

Tableau 15: Comparaison des 04 stratégies définies

Indicateurs de coût et de risque						
Indicateurs de coût et de risque		2022				A fin 2025
		Dette Existante	S1	S2	S3	S4
Dette nominale (% du PIB)		41.1	35.8	35.8	35.8	35.7
Valeur actualisée (% du PIB)		35.0	28.8	28.8	29.0	28.5
Paiement d'intérêt (% du PIB)		1.1	1.0	1.0	1.0	0.9
Coût de la dette (Taux d'intérêt moyen pondéré en %)		2.8	2.8	2.8	2.8	2.7
Risque de refina	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du total)	12.8	10.5	10.5	10.4	10.5
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	5.2	3.7	3.7	3.7	3.7
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette extérieures, (ATM)	8.6	9.9	9.9	9.6	10.3
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette intérieure (ATM)	4.4	4.4	4.9	4.5	4.9
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette totale ATM	7.4	8.6	8.7	8.5	9.0
Risque de taux c	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	6.9	7.5	7.7	7.4	8.1
	Dette refixée durant l'année prochaine (%du total)	24.0	24.4	24.4	24.5	22.7
	Dette à taux d'intérêt fixe y/c les BTA (% du total)	84.8	82.7	82.7	82.7	84.4
	Bons de Trésor Assimilables (% du total)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Risque de chang	Dette en devises (% du total)	73.7	74.4	74.4	76.6	74.4
	Amortissement en devises au cours de l'année prochaine (en % du stock de réserves de change brutes de la BEAC)	12.0	12.1	12.1	12.1	12.1

Source : CNDP

IV.4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2023

Pour la période 2023-2025, la stratégie retenue est la stratégie S4 : – Priorité aux financements concessionnels et semi-concessionnels et rallongement des maturités des titres intérieurs :

IV.4.1. Endettement extérieur en 2023

IV.4.1.1. Décaissements effectifs attendus en 2023

La mobilisation des ressources extérieures en 2023 se fera essentiellement à travers des décaissements projetés à 1 113 milliards de FCFA dont 795 milliards de FCFA sur les prêts projets, (48,2% en concessionnels et 51,8% en non concessionnels.

Tableau 16: Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2023 base décaissements

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant Prévu (en millions de FCFA)	
Financements extérieurs						
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	3,6%	40
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	16,8%	187
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	9,5%	106
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	4,5%	50
Sous-total concessionnels					34,4%	383
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	1,6%	18
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	3,1%	35
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	10,0%	112
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	4,8%	54
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,7%	8
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	9,8%	109
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	1,0%	11
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	3,0%	34
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	1,6%	17
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	1,4%	15
Sous-total non-concessionnels					37,0%	412
Total Prêts projets					71,4%	795
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	7	2	11,3%	126
Appuis budgétaires	EUR_ap	Fixe	25	5	17,3%	192
Total Appuis budgétaires					28,6%	318
Total endettement extérieurs					100,0%	1 113

Source : CNDP

IV.4.1.2. Nouveaux engagements extérieurs par type d'instrument pour l'année 2023

Les nouveaux engagements extérieurs sur prêt projets pour l'année 2023, limités à l'Administration Centrale sous forme d'endettement sont fixés à 674 milliards de FCFA en valeur nominale, correspondant à environ 426 milliards de FCFA en valeur actuelle (VA).

Les appuis budgétaires attendus sont évalués à 318 milliards de FCFA, soit environ 182 milliards de FCFA en VA.

Les termes indicatifs de ces nouveaux engagements sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 17 Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2023 : base engagements

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)	Valeur Actuelle (en milliards de FCFA)
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	0,0%	-	
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	0,0%	-	
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	38,7%	384	200
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	13,6%	135	70
Sous-total concessionnels					52,3%	519	271
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	0,0%	-	
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	0,0%	-	
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	0,0%	-	
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	0,0%	-	
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,0%	-	
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	10,3%	102	102
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,0%	-	
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	3,9%	39	39
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	1,4%	13	13
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	0,0%	-	
Sous-total non-concessionnels					15,6%	155	155
Total Prêts projets					67,9%	674	426
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	7	2	0,0%	-	-
Appuis budgétaires	EUR_ap	Fixe	25	5	32,1%	318	182
Total Appuis budgétaires					32,1%	318	182
Total endettement extérieurs					100,0%	992	607

Source : CNDP

Encadré : Description des instruments

USD 1 : Cet instrument regroupe principalement les prêts hautement concessionnels. Il s'agit notamment des prêts de maturité d'au moins 40 ans des guichets IDA et FAD et de la JICA.

SDR 2 : Cet instrument regroupe les prêts contractés auprès de l'IDA avant 2016, dont la maturité résiduelle restante est de 35 ans en moyenne et les prêts contractés après 2016 assorties des nouveaux termes et conditions de cette institution

EUR 3 : Cet instrument regroupe les prêts concessionnels contractés auprès du Groupe de la Banque Africaine de Développement et du Guichet BIRD de la Banque Mondiale. Il convient de rappeler que depuis le passage du Cameroun du statut de pays IDA au statut BLEND auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement en 2015, le Cameroun a la possibilité de mobiliser des ressources financières auprès des guichets BIRD et BAD. Ces financements, bien qu'ayant des conditions plus onéreuses que les prêts IDA et FAD, sont avantageux par rapport aux emprunts commerciaux. Ils offrent une plus grande flexibilité dans la gestion des risques de change et de taux.

USD 4 : Cet instrument est identique à l'instrument EUR 3, à l'exception de la devise.

EUR 5 : Cet instrument englobe les ressources provenant des partenaires bilatéraux et multilatéraux de type Aide Publique au Développement (APD), notamment la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et l'Agence Française de Développement (AFD).

EUR 6 : Cet instrument est semblable à l'instrument précédent, à l'exception du type de taux d'intérêt. Dans le cas d'espèce, le taux d'intérêt est variable à l'instar de certains prêts de l'AFD.

USD 7 : Cet instrument comprend principalement les financements provenant des bilatéraux et multilatéraux, à l'instar de la Banque Islamique de Développement, le Fonds Spécial de l'OPEP, la Banque Arable pour le Développement Economique en Afrique, le Fonds Saoudien et les prêts préférentiels d'Eximbank Chine. Étant donné que le CNY est fortement corrélé au dollar américain, tous les prêts en CNY ayant une maturité moyenne de 20 ans sont assimilés à cet instrument.

USD 8 : Cet instrument est semblable à l'instrument précédent, à l'exception du type de taux d'intérêt. Dans le cas d'espèce, le taux d'intérêt est variable à l'instar de certains prêts de la Banque Islamique de Développement

EUR 9 : Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en euro et financés par les banques de développement aux conditions commerciales, à taux d'intérêt fixe, et garantis par des agences de crédit à l'exportation européennes (COFACE, CESCE, DELCREDE DUCROIRE, SACE, OEKB, HERMES, etc.).

EUR 10 : Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en euro et financés par les banques commerciales (Société Générale, Deutsche Bank, Raiffeisen Bank, Intesa San Paolo, etc.), à taux d'intérêt variable et garantis par des agences de crédit à l'exportation européennes (COFACE, CESCE, DELCREDE DUCROIRE, SACE, OEKB, HERMES, EKN etc.).

USD 11 : Cet instrument regroupe les crédits acheteurs libellés en dollar américain et financés par les Banques Commerciales, à taux fixe, et garantis par les agences de crédit à l'exportation de ces différents pays respectifs.

USD 12 : Cet instrument regroupe les crédits acheteurs libellés en dollar américain et financés par les Banques Commerciales (Guichet Commercial d'Eximbank de Chine, ICBC, Bank of China, Eximbank Turquie, Citibank, Société Générale, Standard Chartered, etc.) à taux variable et garantis par les agences de crédit à l'exportation de ces différents pays respectifs (UKEF, Eximbank US, etc.).

EUR 14 : Cet instrument contient les emprunts octroyés par les banques commerciales étrangères à l'effet de financer la part du coût des projets n'étant pas couverte par le prêt garanti. Il convient de relever que les règles de l'OCDE limitent le montant pouvant être financé par les crédits acheteurs à 85% du coût du projet. Le reliquat peut être couvert soit par les ressources propres de l'Etat ou par le recours à un financement complémentaire ayant des conditionnalités repris dans cet instrument. Il renferme également les financements de court terme octroyés pour le financement des opérations de commerce extérieur de certaines sociétés.

IV.4.2. Endettement intérieur en 2023

En 2023, le recours aux financements auprès des créanciers intérieurs est évalué à environ 677 milliards de FCFA, dont 450 milliards de FCFA d'emprunts et notamment les titres publics à moyen et long termes (OT/OTA) et 227 milliards de FCFA de BTA correspondant à l'encours à fin 2022.

La variation des BTA est nulle par rapport au stock de fin de période de l'année 2022, soit un

encours des BTA en fin d'année de 227 milliards de FCFA.

Les titres publics à moyen et long termes à émettre en 2023 devraient représenter 66,5% de l'endettement public intérieur l'encours des BTA en fin d'année devrait représenter 33,5% des titres publics émis en 2023

Les termes indicatifs des instruments intérieurs à mobiliser en 2023 sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 18: Termes indicatifs de l'endettement public intérieur pour l'année 2023, base décaissement

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)
BTA	Variable	1	0	33,5%	227
Emissions / Encours de fin de période					227
Remboursements					227
Emissions nettes					0
OTA/OT	Fixe	2-10	1-3	66,5%	450
OTA 2 ans	Fixe	2	1	14,8%	100
OTA 3 ans	Fixe	3	2	11,1%	75
OTA 5 ans	Fixe	4	3	11,1%	75
OTA 6 ans	Fixe	5	4	7,4%	50
OTA 7 ans	Fixe	6	5	7,4%	50
OTA 10 ans	Fixe	10	9	14,8%	100
Total				100%	677

Source : CNDP

IV.4.3. Dette avalisée en 2023

Le plafond des avals à accorder par l'Etat au cours de l'année 2023, au profit des entreprises publiques et privées, y compris les CTD, est fixé à 240 milliards de FCFA, dont 200 milliards au titre de la dette intérieure et 40 milliards de FCFA pour la dette extérieure. Ce plafond est identique à celui de l'année 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques et à la réglementation en vigueur, la garantie de l'Etat devrait être accordée par Décret et après l'avis du Ministre des Finances, pour une maturité de cinq (05) ans au plus.

IV.5. Plan Annuel de Financement 2023

Le budget de l'Etat arrêté pour l'année 2023 ressort un besoin d'endettement de 1 791 milliards de FCA, soit environ 6,1% du PIB. Pour la couverture de ce besoin d'endettement, la stratégie d'endettement adoptée prévoit la mobilisation de (i) 1 113 milliards de FCA, d'emprunts extérieurs (soit 62%) dont 795 milliards de FCFA de prêts projets et 318 milliards de FCA d'appuis budgétaires, et (ii) 677 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs (soit 38%), dont 450 milliards de FCFA d'obligations de trésor et un encours des BTA de 227 milliards de FCFA en fin 2023.

La répartition des emprunts extérieurs à mobiliser en 2023 prévoit le tirage de 34% de ressources concessionnelles, 37% de ressources non concessionnelles et 29% d'appuis budgétaires.

Quant aux ressources domestiques, elles proviendront essentiellement des émissions des titres publics, notamment les OTA/OT pour 450 milliards de FCFA et du refinancement des BTA (encours de fin de période 2022) pour 227 milliards de FCFA.

Le tableau ci-après présente les détails des instruments du Plan Annuel d'Endettement 2023

Tableau 19: Plan Annuel d'Endettement 2023

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en millions de FCFA)	
Financements extérieurs						
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	4%	40	
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	17%	187	
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	10%	106	
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	5%	50	
Sous-total concessionnels				34%	383	
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	2%	18	
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	3%	35	
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	10%	112	
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5%	54	
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	1%	8	
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	10%	109	
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	1%	11	
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	3%	34	
Prêts complémentaires ECAs et ITFC	EUR_14	variable	5	0,5	17	
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	15	
Sous-total non-concessionnels				37%	412	
Total Prêts projets				71%	795	
Appuis budgétaires	EUR_3	Fixe	30	7	29%	318
Total endettements extérieurs				100%	1 113	
Financements intérieurs						
Bons du Trésor	XAF_15	Fixe	1	0	33.5%	227
Emissions / Encours de fin de période						227
Remboursements						227
Emissions nettes						-
OTA					66.5%	450
OTA 2 ans	XAF_15				14.8%	100
OTA 3 ans	XAF_15	Fixe	3	2	11.1%	75
OTA 5 ans	XAF_16	Fixe	5	4	11.1%	75
OTA 6 ans	XAF_16				7.4%	50
OTA 7 ans	XAF_17	Fixe	7	6	7.4%	50
OTA 10 ans	XAF_18	Fixe	10	9	14.8%	100
Total endettements intérieurs				100.0%	677.1	
Total besoin d'endettement 2023				100.0%	1 791	

Source : CNDP:

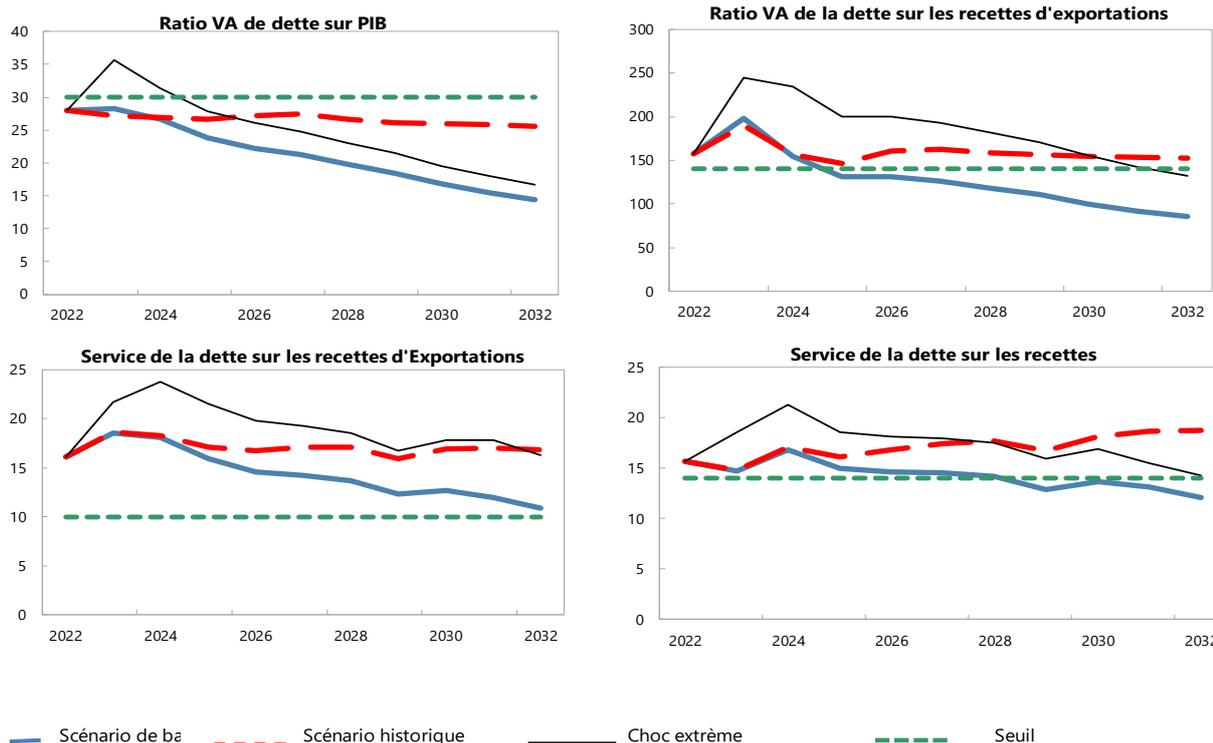
IV.6. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2032

La mise en œuvre de la présente stratégie, devrait maintenir la dette publique du Cameroun viable.

En effet, les conclusions de l'AVD réalisée par la FMI en juillet 2022 et mises à jour par les autorités nationales dans la cadre des travaux de Loi de Finances 2023, révèlent que les indicateurs globaux de viabilité de la dette du Cameroun se sont améliorés par rapport à l'AVD précédente (2020-2021), mais le pays reste exposé à un risque élevé de surendettement. Cette amélioration reflète

principalement la maîtrise des déficits budgétaire et une augmentation des recettes exportations grâce à la hausse des prix du pétrole et des produits de base non pétroliers. Néanmoins, le niveau des recettes budgétaires et d'exportations ainsi que les dépenses d'investissement pouvant soutenir la croissance demeurent insuffisants pour faire passer d'un risque de surendettement élevé du Cameroun à un risque de surendettement modéré, qui devrait donner plus de marge en matière d'endettement et de soutenabilité des finances publiques.

Graphique 5 : Evolution des indicateurs d'endettement clés



1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.
 2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies

Sources : autorités nationales GAVD/CNDP.

Des efforts restent à fournir, pour améliorer les différents indicateurs de la dette et notamment l'amélioration de la gouvernance des projets et une réelle absorption des

SENDS susceptibles de soutenir la croissance et accroître le niveau des recettes d'exportations et budgétaires qui plomberaient la viabilité de la dette publique du Cameroun.

CONCLUSION

La stratégie de gestion de la dette publique adoptée pour le triennat 2022-2024 a été globalement mise en œuvre dans un contexte mondial affecté par le conflit russo-ukrainien et ses conséquences néfastes dans l'ensemble des économies. Elle visait le recours prioritaire aux emprunts extérieurs concessionnels, la contractualisation de prêts non concessionnels étant conditionnée par la réalisation de projets rentables et capables de contribuer au service de la dette contractée. En outre, les cibles visées en fin 2024 limitaient à 45% le ratio dette/PIB, 25% la part de la dette extérieure libellée en dollars, 10% la part de la dette intérieure à court, et 20% la part de la dette à taux d'intérêt variable.

A fin 2022, l'évaluation des indicateurs de coûts et risques, fait ressortir un dépassement de 0,2% du taux d'intérêt moyen du portefeuille par rapport à la cible de 2,5% à fin 2024, tandis que les autres caractéristiques de la dette publique sont en deca des cibles fixées.

Pour les périodes 2023-2025, et tenants compte de la structure du portefeuille de la dette publique existante projetée au 31 décembre 2022, les cibles visées dans la précédente SEMT 2022-2024, sont maintenues inchangées.

Le besoin d'endettement public pour la période 2023-2025 est évalué à 5 052 milliards de FCFA, dont 1 791 milliards de FCFA pour l'année 2023, soit 6,1% du PIB. En 2023, ce besoin sera couvert à 62% par la mobilisation de ressources sur financements extérieurs et 38% par le recours aux emprunts intérieurs.

En termes d'innovation et conformément aux conditions du Programme Economique et Financier 2021-2024, la fixation du plafond d'endettement extérieur de l'Administration Centrale est présentée en valeur nominale et en valeur actuelle. Ainsi, le plafond retenu pour les

nouveaux accords extérieurs à signer par l'Administration Centrale au cours de l'exercice 2023 en marge des appuis budgétaires de 318 milliards de FCFA est de 674 milliards de FCFA, soit environ 426 milliards de FCFA en Valeur actuelle.

Au niveau domestique, outre les BTA nécessaires pour faire face aux besoins de trésorerie pour un encours de fin de période de 277 milliards de FCFA, l'Administration Centrale devra mobiliser des emprunts, prioritairement, voire uniquement via les émissions de titres publics à moyen et long termes plafonnées à 450 milliards de FCFA.

Le plafond des nouveaux engagements extérieurs des entreprises et établissements publics, ainsi que des Collectivités Territoriales Décentralisées est quant à lui reconduit à 300 milliards de FCFA sur le triennat 2023-2025, dont 100 milliards de FCFA pour l'année 2023. Quant aux nouveaux engagements intérieurs de ces entités publiques, le plafond est fixé à 450 milliards de FCFA pour la période 2023-2025, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2023. Les ressources y afférentes devront être mobilisées en respect de la procédure en vigueur en matière d'endettement public au Cameroun, notamment après saisine systématique et obligatoire du CNDP.

La stratégie retenue pour la période 2023-2025 maintient la dette publique viable, avec un risque de surendettement qui devrait progressivement passer d'« élevé » à « modéré ». Pour y parvenir, il est nécessaire d'améliorer l'efficacité et de renforcer la responsabilité des mécanismes existants. Ainsi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes engagées pour l'amélioration recettes budgétaires et d'exportations nécessaires au service de la dette publique à bonne date.

GLOSSAIRE DES TERMES DE LA DETTE

Adjudication : Technique utilisée dans le cadre de l'émission des Valeurs du Trésor (Bons et Obligations du Trésor). Elle consiste à mettre en concurrence les Spécialistes en Valeur du Trésor à la souscription des titres pour leur compte propre ou pour le compte de leurs clients.

Allègement de la dette : Remise de dette plus ou moins étendue et ne concernant généralement que les intérêts (sauf pour les pays les plus pauvres où le principal peut être annulé).

Appui budgétaire : modalité de mise en œuvre de l'aide au développement, qui consiste à apporter des aides aux Trésors des pays bénéficiaires. Ces aides permettent d'augmenter les ressources de l'Etat bénéficiaire pour exécuter selon ses propres procédures. Il est directement fourni aux gouvernements partenaires et s'intègre dans leurs propres systèmes d'allocation, de passation des marchés et de comptabilité.

Besoin de financement brut de l'Etat : lorsqu'au cours d'un exercice budgétaire donné, les recettes fiscales ne peuvent pas/ou peuvent tout juste couvrir l'ensemble des dépenses courantes et d'investissements annuels programmés par l'Etat, l'Etat connaît alors un besoin de financement, qui peut être couvert soit par les dons, l'allègement de dettes et/ou par l'endettement.

Bon du Trésor : le titre de créance émis par le Trésor public et dont l'échéance est inférieure ou égale à un an.

Cash-flow (ou flux de trésorerie) : Différence entre les encaissements (recettes) et les décaissements (dépenses) générés par l'activité d'une organisation.

Courbe de rendement de la dette : il s'agit d'une courbe qui présente les niveaux des taux d'intérêt de chaque instrument de dette en fonction de sa maturité. Cette courbe est en général ascendante pour refléter l'idée que plus la maturité d'un instrument de dette est longue, plus les bailleurs de fonds trouvent le placement dans cet instrument plus risqué, et donc le taux

d'intérêt y relatif plus élevé en vue de rémunérer ce risque.

Coût : Le coût du service de la dette et le coût potentiel des pertes économiques réelles pouvant résulter d'une crise financière si l'Etat est incapable de financer ou de rembourser sa dette.

Collectivités territoriales décentralisées : les Régions, les Communautés urbaines, les Communes, ou toute autre entité de droit public à laquelle l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues.

Dettes publiques nettes : dette publique brute moins les actifs financiers correspondants aux instruments de dette.

Dettes publiques : (ou dette brute du secteur public), comprend tous les passifs du secteur public (Administration centrale, Collectivités Territoriales Décentralisées, Administration de sécurité sociale et Sociétés publiques) sous forme de dette, obligeant le secteur public à effectuer en faveur du créancier un paiement ou des paiements d'intérêts ou de principal, à une date ou à des dates futures. Parmi ces passifs, pourraient figurer non seulement ceux initialement contractés sous forme de dette, mais aussi le stock des impayés accumulés par le secteur public et les passifs découlant des impôts, des pénalités (notamment celles résultant des contrats commerciaux) ainsi que des décisions de justice au moment où elles sont prises.

Dettes intérieures : Ensemble des passifs contractuels de l'Etat dus aux créanciers résidents et souvent libellés en FCFA. Elle est composée de la dette contractée par l'Etat auprès du système bancaire local et des opérateurs économiques résidents tels que les entreprises publiques et parapubliques, ainsi que des arriérés de paiements accumulés vis-à-vis de divers fournisseurs de l'Etat. On la regroupe en deux catégories que sont la dette intérieure structurée et la dette intérieure non structurée.

Don : le contrat par lequel une personne physique ou morale obtient de manière définitive et sans remboursement, l'usage d'une somme d'argent, d'un bien, ou d'un service.

Emprunt extérieur : Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non-résidents.

Emprunt public : Emprunt contracté par l'Etat ou ses démembrements auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Engagement : Obligation ferme exprimé dans un accord ou un contrat ou tout autre acte équivalent.

Elément don d'un prêt : différence entre le capital et la valeur actuelle, rapportée au capital et mesurée en pourcentage. Un prêt est dit concessionnel si l'élément don est supérieur à un certain seuil, généralement fixé par le FMI à 35%.

Garantie : obligation que la Loi ou le contrat impose à celui qui transmet la propriété ou la jouissance d'un bien ou d'une créance, de prendre part et cause pour celui auquel il a transféré ses droits lorsqu'un tiers vient à contester avec ce dernier.

Garantie publique : garantie accordée par l'Etat et/ou ses démembrements.

Garantie souveraine : garantie accordée par l'Etat

Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) : initiative du G20 qui offre un allègement aux pays à faible revenu éligibles sur les paiements bilatéraux officiels du service de la dette (principal et intérêts) dus entre mai et décembre 2020. Le DSSI a été prolongé jusqu'au premier semestre 2021, avec possibilité de prolongation supplémentaire de six mois. Les paiements couverts sont suspendus, non annulés, avec une période de remboursement de trois ans, une période de grâce d'un an (2022-2024) et une structure de valeur actuelle nette neutre.

Instrument de dette : créance financière obligeant le débiteur à effectuer en faveur du créancier un ou des paiement(s) d'intérêt ou de

principal à une ou des date(s) future(s). La valeur nominale d'un instrument reflète sa valeur du point de vue du débiteur, elle représente la valeur de la dette à sa création plus tous les flux économiques ultérieurs.

Marché des capitaux : lieu de rencontre entre les agents économiques ayant un excédent de capitaux et les agents économiques ayant un besoin de financement. Il comprend l'ensemble des marchés où se négocient les capitaux et où se gèrent les risques y afférents. A court terme, il est structuré autour du marché interbancaire et du marché des devises et à long terme autour du marché des obligations et des actions.

Obligation du Trésor : Titre de créance émis par un Gouvernement et dont l'échéance est supérieure ou égale à deux ans.

OTA : Obligations du Trésor Assimilables. Elles appartiennent à la famille des Valeurs du Trésor dont les échéances sont de moyens et longs termes. Elles sont assimilables car elles peuvent être émises dans des conditions identiques aux émissions d'obligations précédentes.

Partenariat Public Privé (PPP) : accord contractuel par lequel l'Etat, une Collectivité Territoriale Décentralisée, un Etablissement Public, une Entreprise Publique, ou tout autre organisme public, confie à une entité privée, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

Passif conditionnel : engagement conditionnel qui peut se concrétiser ou non selon que certains événements se produisent. La dette d'une entreprise garantie par l'Etat est un exemple de passif conditionnel pour celui-ci et n'entre dans son passif qu'au moment de sa prise en charge effective par l'Etat.

Principal (ou amortissement) : la fraction de l'encours de la dette remboursée ou à rembourser pendant une période donnée.

PIB : Ensemble des biens et services produits par les agents économiques (résidents ou non) sur le territoire économique d'un pays au cours d'une période, généralement l'année. Cette production, peut s'interpréter comme le produit des quantités par les prix. La mesure de la croissance de cette valeur d'une année (n-1) à l'année (n) se définit comme le taux de croissance nominale du PIB. Par contre, la mesure de la croissance des quantités tout en excluant ou en neutralisant celle des prix se définit comme taux de croissance réelle du PIB ou taux de croissance du PIB à prix constants ou en volume.

Plafond d'endettement : Le plafond d'endettement se réfère à deux approches différentes à savoir la base décaissements et la base engagements. Le plafond d'endettement base décaissements indique soit le niveau de décaissements sur prêts nécessaire pour boucler le financement du budget de l'État au cours d'un exercice, soit le niveau de l'encours de la dette rapporté au PIB d'une année qu'il convient de ne pas dépasser pour ne pas rompre la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques à long terme. Au Cameroun, **(i)** le plafond d'endettement base décaissement est utilisé pour fixer le niveau maximal des emprunts intérieurs à ne pas dépasser au cours d'une année dans le budget de l'Etat. **(ii)** le plafond d'endettement en termes d'encours est donné par une norme communautaire appelé critère CEMAC se situant à 70% du PIB pour l'encours en fin d'une année donnée sur la dette publique et à garantie publique. **Quant au plafond d'engagements extérieur base engagements**, il donne le montant total maximal que le parlement autorise le Gouvernement à négocier et à conclure avec les bailleurs de fonds extérieurs a cours d'une année donnée.

Ratios de liquidité mesurent la capacité de l'État à pouvoir couvrir ses échéances immédiates.

Ratios de solvabilité mesurent la capacité de l'État à honorer à ses échéances financières, et donc à pouvoir assurer l'avenir à long terme sans se trouver en défaut de paiement.

Résidence : lieu où une personne physique ou morale a son centre d'intérêt économique.

Risque : une contingence indésirable, appréhendée, relativement anodine et peu

probable qui peut affecter négativement l'emprunt.

Secteur Public : ensemble constitué du sous-secteur des administrations publiques et du sous-secteur des sociétés publiques ; le sous-secteur des administrations publiques étant constitué de l'administration centrale, des administrations locales et des organismes de sécurité sociale.

Service de la dette : les obligations au titre du remboursement du principal d'un prêt et/ou du paiement des intérêts, ainsi que des autres charges et commissions pendant une période donnée.

Stratégie d'emprunt : l'ensemble des décisions prises ou envisagées pour mettre en œuvre la politique d'endettement.

Stock de la dette : à un moment donné il est constitué de l'encours (principal restant dû à l'instant) plus le cas échéant, les commissions et intérêts échus (y compris les intérêts de retard) non encore payés.

Syndication : mode opérationnel qui consiste pour un émetteur à mobiliser des ressources à travers un regroupement de banques ou de Prestataires de Service d'investissement appelé syndicat de titres ou de garantie de l'émission moyennant une commission.

Taux de croissance du PIB : Indicateur utilisé pour mesurer la croissance du produit intérieur brut d'un pays d'une année (n-1) à l'année suivante (n). Le taux de croissance du PIB le plus utilisé est le taux de croissance en volume, c'est-à-dire le taux de croissance du PIB à prix constants Ce dernier exprime l'évolution de la richesse (en biens et services) créée au cours d'une année par rapport à l'année précédente si les prix n'avaient pas changé. Pour calculer cette évolution, la richesse créée de l'année considérée est évaluée aux prix de l'année précédente.

Valeur actualisée de la dette (VA) : Elle est égale à la somme de toutes les obligations futures au titre du service de la dette existante (principal, intérêts, commissions, etc.), actualisée à un taux d'intérêt donné, généralement le taux du marché.

Viabilité/soutenabilité de la dette : Situation dans laquelle le pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés, annulation de dettes ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie



**DOCUMENT DE
STRATEGIE
D'ENDETTEMENT
PUBLIC ET DE
GESTION DE LA
DETTE PUBLIQUE
2023**

**STRATEGIE
D'ENDETTEMENT A
MOYEN TERME
2023-2025**

Annexe de la Loi de Finances 2023

